



BORDEAUX, IMPRIMERIE PAUL PEYRE

L'ABBÉ

J.-P. LAPAUZE

A m. M.

ABBÉ BRUN

DU CLERGÉ DE BORDEAUX

L'ABBÉ

J.-P. Lapauze

vén.˙. de la L.˙. Ang.˙., O.˙. de Bordeaux,

curé de Bonzac et Galgon,

archiprêtre de Fronsac, au diocèse de Bordeaux.

1750 - 1792

(CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE)

BORDEAUX

FÉRET & FILS, libraires-éditeurs

15, Cours de l'Intendance

1903



AVANT-PROPOS

Ce livre est tout à l'honneur du Clergé paroissial français à la fin de l'Ancien Régime.

Il mettra en lumière les puissantes énergies, les généreux élans, les admirables qualités de ce clergé, tout en précisant sa situation matérielle, morale et sociale, à la veille de la Révolution.

Cette situation est douloureusement poignante. Et c'est comme un drame pénible qui va se dérouler sous les yeux du lecteur. Voilà pourquoi nous avons donné pour titre à ce travail le nom du personnage principal.

Mais, qu'on le remarque bien, en écrivant la vie de l'abbé Lapauze, qui était archiprêtre de Fronsac, au moment ou la Constitution civile du clergé le força à émigrer en Espagne, et à disparaitre à tout jamais, ce n'est pas lui *que nous voulons faire connaitre. Sa personnalité ne mérite pas les honneurs d'une biographie. Il n'est ni un saint, ni un héros, ni un savant, ni un bienfaiteur de l'humanité. Il ne se distingue en rien de ses confrères du bas-clergé à cette époque. — Mais cette physionomie de « curé », à ce moment de notre histoire, est intéressante par sa banalité même. C'est une physionomie collective. Nous verrons d'ailleurs l'abbé Lapauze naitre, vivre, s'agiter, lutter et mourir, avec tous ses confrères et comme eux, dans*

cette fièvre ardente, dans ce mouvement éperdu d'idées, dans cette lutte de géants que fût la Révolution française.

Outre que les préliminaires de la Révolution et ses causes immédiates sont encore insuffisamment étudiées, et partant mal connues, et que toute contribution à cette étude doit être bien accueillie des amis de la vérité, il est bon de réclamer avec fierté, pour le clergé paroissial, la place qui lui revient dans ce colossal et prestigieux mouvement de la Révolution Française.

« Le mécontentement engendra Necker. Necker engendra la » double représentation et la nouvelle convocation, qui engen- » drèrent les curés et les avocats, qui engendrèrent l'Assemblée Nationale ». Sous cette forme humouristique la Lanterne magique nationale [1] *a marqué, avec une exacte précision, la place qui revient au clergé paroissial dans les préliminaires de la Révolution. Notre travail ne fera qu'insister sur ce point d'Histoire, en faisant voir, par un exemple concret, pourquoi et comment les « curés » étaient alors nettement révolutionnaires.*

Nous n'avons garde d'oublier, à plus forte raison d'excuser les crimes de la Révolution qui seront toujours une honte pour » notre Histoire. Mais « la Révolution française ne fut qu'une » réaction contre un ordre de choses, si peu en rapport avec le » génie d'un grand peuple. Elle méritait de réussir, puisqu'elle » mettait fin à tant d'injustices. Le bien qu'à produit la Révolu- « tion doit donc faire oublier le mal qu'elle a fait (!). Et au- » jourd'hui que le temps a pu calmer les douleurs, les regrets » seraient sans objet, les protestations sans valeur, les haines » sans fondement ». [2]

Il y a bien une part de vérité dans cette appréciation, trop condensée pour être exacte, de la Révolution Française.

Avons-nous besoin de faire remarquer que, dans la Révolu-

(1) La *Lanterne magique républicaine* (Paris 1799) par Barruel-Bauvart.

(2) La *Révolution Française, peinte par elle-même, etc. — Introduction.* — Bordeaux Lazard-Lévy, 1844.

tion, le mouvement initial seulement appartient aux curés, dans le cœur desquels l'idéal de la Révolution était tout autre que celui des Conventionnels ? La Constitution civile du Clergé *rejeta inopinément dans l'opposition les curés et le peuple qu'ils inspiraient. Elle fit dévier la Révolution dans la violence et dans le sang.*

Nous voudrions pouvoir citer ici en entier les quelques pages, vraiment savoureuses, que M. Jullian a consacrées aux « curés » en étudiant la généalogie de la Révolution. (1) *Ah ! ce clergé croyant et pauvre, aimé par le peuple qui a confiance en lui, et qui proscrit la féodalité religieuse avec les mêmes arguments que les « avocats » emploient contre la féodalité nobiliaire ! — Ah ! ces bons « curés » instruits et travailleurs, qui parlaient aux petites gens, qui vivaient de leurs vies, et qui formaient leurs âmes ! « L'éducation révolutionnaire de la foule, conclut » M. Jullian, c'étaient les « curés » qui la faisaient ». Il peut donc être utile d'étudier* in concreto *l'âme même de ce clergé paroissial français, à la fin du XVIIIe siècle.*

Nous en aurons le loisir dans ce travail ou une documentation minutieuse nous permettra de suivre pas-à-pas l'abbé Lapauze dans sa vie de misère matérielle et de désarroi moral, jusque dans les Loges Maçonniques, ou il eut l'imprudence de chercher, avec beaucoup d'autres prêtres bordelais, et non des moindres, l'énergie et l'organisation nécessaires pour combattre efficacement les errements de l'Ancien Régime, dont le clergé souffrait plus encore que le peuple. Cette documentation si minutieuse ne laissera dans l'ombre, espérons-le, aucun des traits de cette physionomie collective du « curé » à la veille de la Révolution.

Nous avons, en effet, devant nous un monceau de papiers personnels à l'abbé Lapauze : lettres, factures, comptes, reçus, notes et brouillons de travaux divers, etc., accumulés depuis sa

(1) *Histoire de Bordeaux, depuis les origines jusqu'en 1895,* par Camille Jullian, p. 624 et suivantes.

prêtrise jusqu'en 1792, lors de son départ pour l'Espagne, d'où il ne revint jamais.

Ce curieux dossier se trouve aux Archives Départementales de la Gironde. *Il nous a été signalé par le savant Conservateur de ce Dépôt, M. A. Brutails, chez qui les travailleurs de l'érudition trouvent toujours un accueil aimable et un concours précieux. Ce dossier se compose des liasses G. 2968-2976. Nous renvoyons une fois pour toutes le lecteur à ce dossier, et nous ne citerons que les sources qui lui sont étrangères.*

1° Le clergé paroissial de France était dans la misère matérielle la plus absolue à la fin de l'Ancien Régime.

2° Son désarroi moral était non moins lamentable.

3° Il poussa l'esprit révolutionnaire, qui s'était infiltré dans ses rangs, jusqu'à la Franc-Maçonnerie inclusivement.

Tels sont les trois tableaux, dans lesquels nous ferons passer successivement l'abbé Lapauze et le cercle de « curés », dont il ne sort pas un instant, et où d'ailleurs ses confrères lui ont toujours gardé une place honorable et cordiale.

Ce travail n'est point une thèse, mais simplement un exposé historique. Nous écrivons « ad narrandum », et non pas « ad probandum ». Le lecteur ne devra donc pas attribuer à notre travail des conclusions autres que celles que nous formulons nous même explicitement. — Il ne devra point non plus y voir des allures tendancieuses, qui sont bien loin de notre pensée. Nous entendons rester sur le terrain des faits et n'en pas sortir.

Ces faits appartiennent à l'histoire du Diocèse de Bordeaux. Ils ne doivent pas être portés, par analogie, plus loin que les limites de ce diocèse. — D'autres, plus compétents, dont les recherches seront plus étendues, auront à tirer des conclusions

générales sur la situation matérielle, morale et sociale du clergé paroissial, en France, à la veille de la Révolution. Tout au plus pouvons nous offrir à ces Maîtres notre présent travail, comme une part restreinte, mais précise, des matériaux qu'ils auront à mettre en œuvre.

Enfin le lecteur devra nous tenir compte de la sincérité avec laquelle nous avons publié toutes *les pièces intéressantes de notre dossier. Et parce que nous n'avons jamais hésité à révéler les défauts du clergé paroissial de cette époque, nous avons bien le droit de proclamer en même temps ses admirables qualités.*

29 Janvier 1903.





I

Les Lapauze (de la Pause, ou La Pause) étaient originaires de Coutures, en Périgord. (1)

Etienne de Lapauze, pour des raisons qui nous sont inconnues, quitta le pays d'origine de sa famille, vers 1730, et, après avoir passé quelques temps à Tarbes, où naquirent ses enfants, vint s'établir à Bordeaux, dans la rue Margaux. Puis il acquit les Valentons, dans la palus de St Loubès. Il y mourut le 13 décembre 1759, âgé de 75 ans environ. Ses affaires avaient prospéré sans doute; car il possédait encore, à Bordeaux, une maison sise Arnaud-Miqueu, paroisse St Projet, et à St Loubès, outre les Valentons, deux autres propriétés le Caderot et le Cassenat, près du Port de Cavernes. Il avait eu la joie de mener à bonne fin l'établissement de ses trois enfants. L'ainé, Jean-Jacques Lapauze, était avocat au Parlement de Bordeaux. Il fut longtemps premier assesseur à la maréchaussée. En 1761, ses compatriotes le nommèrent Jurat de la ville de Bordeaux, avec M. de la Pomarède, écuyer, et M. Du-

(1) Quelle que soit l'orthographe du nom, on ne saurait y voir un signe de noblesse. Cependant Jean-Jacques Lapauze est souvent qualifié d'écuyer. Et son fils, l'abbé J.-P. Lapauze, fait suivre quelquefois son nom de la même qualification.

berger, négociant. Le cadet, Jacques Lapauze, embrassa la carrière ecclésiastique et fut longtemps curé de Grayan, (1779 à 1792). Le troisième fils de l'ancien Jurat, dont nous ne savons pas le nom, eut une fille, qui épousa M. Isnard, lequel fonda au Sénégal, un comptoir de commerce florissant. (1)

J.-J. Lapauze, l'ancien Jurat, avait épousé Jeanne Crosilhac de Laguloup, dont nous ne savons rien, sinon qu'elle était complètement illettrée (2), et bien au-dessous de la condition de son mari, comme culture intellectuelle et aussi comme élévation morale. Elle lui donna trois enfants : Jeanne-Rose Lapauze, qui fut mariée à Théodore Lallemant, directeur des entreprises royales de fiacres à Bordeaux (3) ; Jean-Pierre Lapauze notre futur archiprêtre de Fronsac, le vén .·. de la L .·. Angl .·. ; Pierre-Léon Lapauze, qui ne se maria point, administra le Valentons, et

(1) A cette famille se rattachent l'abbé Pierre Lapauze, curé de Notre-Dame de Puy-Paulin à Bordeaux († 1759) et J.-Baptiste Lapauze. curé de St-Mexent, de Bordeaux († 1773).

(2) Nous n'avons qu'une seule lettre de Mme Lapauze au curé d'Hostens. Et nos préjugés d'orthographe nous en ont rendu la lecture bien laborieuse. Qu'on en juge : « Le ceure de graniant et tout ior malade » veut dire : « Le curé de Grayan est toujours malade ».

(3) A la date du 26 août 1765, O. Reilly signale : l'enregistrement en Jurade des lettres-patentes qui accordent pour quinze ans au sieur Muret le privilège d'établir des carosses de place à Bordeaux. Le nombre de ces voitures s'accrut rapidement. La course était de 15 s ; l'heure était tarifée 20 s. La compagnie qui forma cette entreprise avait ses écuries rue du Pont-Long. Elle fit construire vers 1780 un grand bâtiment, à Belleville, sur le bord du Peugue. Le privilège de cette compagnie dura jusqu'à la Révolution. Bien des loueurs de carosses s'étaient établis, mais qui ne pouvaient envoyer leurs voitures sur les places publiques. — *O. Reilly*. — V. aussi *Bernadeau*.

fut, après la Révolution, en 1807, nommé maire de St Loubès. (1)

Ces noms reparaîtront bien souvent dans les pages de notre travail. Il était donc utile de faire connaître tous ces personnages, et de préciser les relations de parenté qui les lient à notre personnage principal, à l'abbé J.-Pierre Lapauze.

Celui-ci était né vers 1750. Nous le trouvons à Bordeaux, clerc tonsuré, en 1770. Il n'était point encore engagé dans les ordres en 1773. Mais en 1776, il signe, comme vicaire de St-Seurin, un acte du 10 mai, et, comme vicaire de St-Vincent de Cubzac, un acte du 11 juillet de la même année. Le 23 octobre 1777, il signe à l'état civil de St-Loubès un acte mortuaire, « loco pastoris ». Et sa signature apparaît alors pour la première fois avec les trois points maçonniques. Il avait à peine deux ans de prêtrise. (2)

L'abbé Lapauze, encore bien jeune, cherchait sa voie à loisir. En mars 1778, il accepte un vicariat à Ste-Eulalie, où il est appelé sans doute par le curé de la paroisse, M. Montsec, son compatriote, dont la famille habitait la maison noble de Reignac, au Truch de St-Loubès. Les émoluments des vicaires, sous

(1) Nous n'aurons pas beaucoup de bien à dire de Léon Lapauze dans le cours de ce travail. La terrible leçon des évènements semble pourtant lui avoir profité. Un arrêté du Préfet en 1803 ordonnait la réparation des églises et des presbytères. Le 23 avril, le conseil communal de St-Loubès, pour entrer dans les vues de l'Administration, chargea Léon Comet et Léon Lapauze, tous deux frères de prêtres, de faire un rapport sur cet objet. — En 1807, Léon Lapauze, maire de St-Loubès, prit des mesures énergiques pour le rétablissement de l'ordre. Il laissa à son successeur un Inventaire détaillé des archives de la mairie.

(2) Etat civil de St-Loubès.

l'ancien régime, étaient le plus souvent dérisoires, et notoirement insuffisants. L'abbé Lapauze, fils de l'ancien Jurat de Bordeaux, loue près de la porte d'Albret, une maison pour 400 livres, la fait tapisser de papier, et l'aménage confortablement.

Mais tout à coup survient la mort de son père... Et ce malheur ne faisait qu'ouvrir une série de revers qui engloutirent en peu de temps la fortune familiale. On dût vendre la maison de Bordeaux pour parer au plus pressé. M[me] Lapauze, et son fils Léon, encore mineur, s'établirent aux Valentons, dernier débris de leur fortune, et leur seule ressource désormais. De son côté, le vicaire de Ste-Eulalie se mettait en quête d'un Bénéfice, qui lui permit de vivre sans être à charge aux siens, et même de leur venir en aide à l'occasion.

L'abbé Joly, un des sept Bénéficiers de Ste-Eulalie, devenu secrétaire de l'archevêque de Bordeaux, Ferdinand-Maximilien Mériadec, prince de Rohan, résigna gracieusement sa part de Bénéfice en faveur de l'abbé Lapauze, le 30 décembre 1780. Et le 1[er] janvier 1781, sans plus tarder notre ami prenait possession de son Bénéfice. (1)

Cette figure de l'abbé Lapauze est en effet dès lors très attachante. — Sa physionomie est des plus sympathiques, sa parole chaude et franche, sa générosité

(1) Les Bénéficiers d'une paroisse étaient les vrais desservants de cette paroisse. Ils assuraient en corps le service et partageaient les revenus, composés surtout du casuel. - Ste-Eulalie, avait pour desservants sept Bénéficiers-prêtres, y compris le curé. — La cure de St-Nicolas des Graves était ordinairement possédée par un Bénéficier de Ste-Eulalie.

sans prudence, son esprit cultivé. Toutes ces qualités diverses, jointes aux grades théologiques, dont il était pourvu, et au dévouement de ses amis dans toutes les classes de la société, depuis le maréchal de Mouchy, duc de Noailles, lieutenant-général de Guienne et commandant en chef de la Province, jusqu'aux plus humbles serviteurs de l'Eglise Ste-Eulalie, qui ne l'oublièrent jamais, tout semblait lui assurer un avenir brillant. En fait, parmi ses confrères, comme dans tous les milieux ou il entra, il se faisait, dès l'abord, une place de choix; il acquérait aussitôt l'estime et la considération de tous.

Mais appuyons de quelques documents précis, quoique d'une portée générale, notre appréciation sur les qualités physiques et morales de l'abbé Lapauze. Dans le cours de notre travail, à mesure que les évènements se dérouleront, d'autres documents viendront confirmer l'idée si avantageuse que nous cherchons à donner de notre héros.

Le gouverneur de Guienne, le vieux maréchal de Mouchy, celui qu'en famille on appelait familièrement le *papa Mouchy,* écrit à l'abbé Lapauze, le 7 janvier 1782, en réponse aux félicitations du nouvel an :

Vous ne m'avez pas fini ma grande affaire des Loges : vous êtes bien fait cependant, par le caractère et la figure, pour être un ange de paix.

Elu « syndic » des Bénéficiers (1) de Ste-Eulalie, dès

(1) Le *Syndic* des Bénéficiers percevait les revenus du Bénéfice et en faisait la répartition. — Le *Régisseur des Messes* recevait les honoraires et se chargeait de faire acquitter les intentions.

les premiers jours, ses confrères, qui ont eu hâte de lui donner cette marque d'estime, ne l'oublieront jamais. Les années passeront, les épreuves s'accumuleront, des situations diverses le fixeront aux extrémités du diocèse; mais toujours, jusqu'au dernier moment, des lettres viendront du corps des Bénéficiers de Ste-Eulalie porter au malheureux curé des nouvelles de ses amis, des consolations, des paroles d'espoir, l'expression d'une estime et d'un attachement inaltérables. Cette correspondance, toujours signée: Labrouche et Cie, écrite avec verve et humour, n'en est pas moins attendrissante.

M. l'abbé Darche, le vénérable chanoine de la Primatiale, et sous-chantre de St-André, a voué au jeune abbé Lapauze non seulement une amitié et un dévouement sans réserve, mais encore un respect profond. « Mon cher vénérable » telle est la formule que le vieillard met quelquefois en tête des lettres qu'il adresse à l'abbé Lapauze. Il lui dit sans cesse et lui fait savoir en toute occasion:

Tachez de vous bien ménager, mon cher amy. J'espére que le beau et le bon temps arriveront pour vous au moment où nous y penserons le moins; mais jamais autant que je le désire par l'attachement et l'amitié que je vous ai voué pour la vie, et avec lequel je suis, à mon ordinaire, plus à vous qu'à moi.

Ni l'âge, ni les infirmités, ni sa propre misère n'empêcheront le chanoine Darche de tout tenter et d'épuiser son crédit auprès de l'archevêque de Bordeaux en faveur de son ami malheureux. Il pense même,

un moment, à se dépouiller de son Bénéfice, à St-André, pour l'en faire profiter.

Au plus fort de ses épreuves, quand, pauvre, malade, découragé, l'abbé Lapauze se confinera dans les solitudes des landes d'Hosteins, et n'aura plus la force morale de répondre même aux consolations et aux encouragements de l'amitié, il recevra des lettres comme celle-ci :

à Agen, 8 de l'an 1784.

Je vous souhaitte la bonne année ; je vous gagne l'étrenne. Payez la moi en me donnant de vos nouvelles. Votre silence m'étonne. Je vous ai écrit même depuis que vous êtes en campagne. Je n'ai pu obtenir de vous signe de vie. N'êtes vous pas toujours notre amy? Auriez vous oublié combien je vous ai chéry? Je n'en crois rien ; vous ne seriez plus M. l'abbé Lapauze. J'envoye cette lettre au bon aumônier de l'hôpital St-André, parce que je ne sais par quelle voye vous écrire. J'espère que vous m'instruirez là dessus. Je veux m'entretenir par lettre avec vous, bon gré mal gré.

Je suis encore à Agen. Il pourrait absolument arriver que je n'y sois pas pour longtemps. Ecrivez-moi ici jusqu'à ce que je vous marque le contraire. — Vale et redama.

d'Yssac, dr du Séminaire.

On avait porté, en 1785, à l'Assemblée de Paroisse de Ste-Eulalie, une plainte en forme contre le « papa Lamothe », un vieux sacristain, déjà atteint d'infirmités, et dont la situation était menacée par une accusation malicieuse. L'abbé Lapauze, alors curé d'Hosteins, averti par les Bénéficiers, ses anciens collègues, oublie ses souffrances et ses malheurs, et adresse à M. Lacolonie, syndic de la paroisse Ste-Eulalie, un Mémoire en faveur de son vieil ami.

C'est un chef-d'œuvre de dialectique serrée et de verve ironique, qui sauva le bon « papa Lamothe », et confondit son accusateur.

Tout jeune encore, dès 1778 il est « Vénérable » de la *Loge Anglaise* de Bordeaux. Et, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce travail, c'est lui qui fut désigné pour présider en 1782, la *Loge Générale,* composée des délégués de toutes les Loges de Bordeaux.

L'archevêque de Bordeaux, Mgr Champion de Cicé l'avait en grande estime. Nous en trouvons l'expression dans plusieurs lettres que le Prélat écrivit soit à M. Darche, soit à l'abbé Lapauze lui même. — Mais la situation faite au clergé paroissial de France par le régime concordataire sous lequel il vivait depuis François Ier; par les ordonnances successives de nos rois, qui, peu à peu et hypocritement, étaient arrivées à modifier et à dénaturer même l'esprit autant que la lettre du Concordat de Léon X; par l'intrusion abusive des cadets de famille noble dans l'Église où la faveur royale leur réservait tous les bénéfices rémunérateurs, cette situation, disons nous, était pitoyable. Et l'Archevêque de Bordeaux, lui même, se trouvait dans l'impossibilité absolue de faire un sort à un prêtre de son diocèse, qu'il connaissait bien, et que tant de qualités, tant de sympathies, tant de talents, joints au grades théologiques, semblaient devoir mettre à l'abri de la misère matérielle, tout au moins.

La détresse, dans laquelle l'abbé Lapauze traîna

sa vie, avec beaucoup de ses confrères, jusqu'au jour, ou il disparut définitivement dans la nuit de l'exil, démontre bien que la situation matérielle du clergé paroissial en France, à la fin de l'ancien-régime, était des plus difficiles. Les « curés » ne pouvaient avoir d'espérance que dans un changement politique.

Au commencement de l'année 1781 mourut M. Ribouly, curé de St-Pierre de Bordeaux (1). Ce Bénéfice était à la nomination duChapitre de St-André. L'Abbé Lapauze, que ses grades théologiques mettaient en situation d'aspirer à ce Bénéfice, fit le nécessaire, et bientôt le chanoine Darche, hebdomadier du Chapitre, eut la joie de signer le titre curial de son ami. D'un autre côté, l'abbé Philippot, se trouvant, lui aussi, en mesure de briguer le même Bénéfice, contesta la validité du titre de l'abbé Lapauze, et obtint de M. du Temps, chanoine et sacriste de St-André un titre de curé de St-Pierre. C'était bien le « concours » dans toute l'acception du mot.

L'abbé Lapauze, sûr de son droit, et fort de son titre, qui lui paraissait incontestable, prit possession officielle de son Bénéfice, dès les premiers jours de février. Et bientôt il écrivait à un de ses amis, qui lui avait avancé 100 pistoles pour son installation :

Je couche ce soir dans la maison curiale. — Tout à vous par 3 f. 3. — Lapauze, curé de St-Pierre.

(1) Il était curé de St-Pierre depuis l'année 1722.— La paroisse était desservie par sept Bénéficiers-Prêtres, y compris le curé.— Voir les notes des pp. 7 et 8.

Et, sans plus tarder, il acquittait chez M. Darriex, notaire du Chapitre, la note suivante :

Janvier 22. —	Nottif^{on} de grades	9^{l}
	Insinuation ecclésiastique	1^{l} 10 s.
Janvier 23. —	Acte de M. Darche à M. l'arch. portant pouvoir de nommer à la cure de St-Pierre, savoir :	
	Papier et controlle.	7^{l} 15 s.
	Insinuation	6^{l} 5 s.
	Droits.	12^{l}
	Titre :	
	Papier et controlle	14^{l} 12 s.
3 Février. —	Insinuation ecclésiastique	9^{l}
	Droits.	18^{l}
4 Février. —	Prise de possession :	
	Papier et controlle.	10^{l} 6 s.
	Insinuation ecclésiastique	8^{l} 10 s.
	Droits.	24^{l}
		120^{l} 19 s.
	Au clerc.	6^{l}
		126^{l} 19 s.

L'abbé Philippot, porta l'affaire devant le Parlement. Et un procès s'ouvrit dès le mois de février 1781, qui ne devait se terminer que le 10 mai de l'année suivante!... L'abbé Lapauze, effrayé par les chances d'un procès considérable, qui devait amener la ruine pour l'un des deux adversaires, prit conseil d'un avocat éminent. Nous tenons à donner in-extenso cette consultation. Elle sera d'un grand intérêt, sans doute, pour les prêtres qui croient avoir à re-

gretter aujourd'hui les beaux temps du « Concours »:

Sur la question de savoir si la nomination au Bénéfice-cure de St-Pierre de cette ville, faite par M. Darche, chanoine de St-André, comme Collateur ordinaire, en faveur du sieur abbé de La Pause, doit prévaloir sur celle faite par M. Du Temps en faveur du sieur abbé Philippot.

Le soussigné estime que le Concordat, loi de police du Royaume, affecte aux gradués un certain nombre de Bénéfices, et assujetit les Patrons ou Collateurs ecclésiastiques de ces Bénéfices à leur en faire titre dans les mois, qui leur sont affectés. Le Concordat distingue deux sortes de gradués: les uns qu'on appelle « gradués nommés » sont ceux qui obtiennent des Universités des titres de nomination auxdits Bénéfices. adressés aux Patrons ou Collateurs ordinaires. Les autres, qu'on qualifie de « gradués simples » sont ceux qui ne prennent que des Lettres de degré ou du temps d'études.

Les Bénéfices vacants aux mois de janvier ou de juillet sont affectés aux *gradués-nommés.* Les Collateurs sont adstreints à les leur conserver, préférant le premier nommé, sans avoir égard à l'ancienneté où à la valeur des grades. C'est parce que la Collation est forcée qu'on les appelle « mois de rigueur ».

Les Bénéfices vacants aux mois d'avril et d'octobre sont assignés aux *gradués-simples.* On les appelle « mois de faveur » parce que les Collateurs ne sont pas forcés de suivre l'ordre des nominations ou de priorité des grades. Ils ont la liberté de qualifier du titre qui bon leur semble d'entre les gradués *simples* ou *nommés.*

Dans tous les cas, les *gradués* doivent faire insinuer et notifier aux Patrons ou Collateurs, avant la vacance du bénéfice: les *nommés:* leurs lettres de nomination, celles de leurs degrés et l'attestation du temps d'études; les *simples:* leurs titres de degrés et le certificat du temps d'études. Les uns et les autres doivent encore avoir réitéré la signification de leurs nom, surnoms et qualités aux Patrons ou Collateurs, pendant la quarantaine de chaque Carême. Toutes ces formalités sont de rigueur et prescrites par le Concordat

§ *Prœfatique. — de Collationibus*, et § *Teneantur*, et par l'Edit des Insinuations Ecclésiastiques de 1671, art. 18.

Les Bénéfices-cure des villes murées étaient autrefois du nombre de ceux affectés aux gradués-nommés, quand ils vaquaient dans les *mois de rigueur*. Mais la Déclaration, publiée le 27 avril 1746, modifia cette ancienne discipline. Elle laisse aux Patrons ou Collateurs des Cures, et autres Bénéfices à charge d'âmes, la liberté de choisir entre les gradués dûment qualifiés, quand même la vacance serait survenue dans les mois de rigueur.

Cette disposition pleine de sagesse est fondée sur ces motifs : que la science ne suffit pas seule pour la conduite des âmes ; qu'il faut encore dans la personne du pourvu une piété solide, qui édifie les paroissiens ; une fermeté d'esprit et une douceur dans le caractère, pour pouvoir ramener au bercail les brebis égarées, suivant l'occurrence des cas ; le don enfin de savoir distribuer la parole de Dieu, de convaincre et de persuader des vérités de la religion : qualités nécessaires pour le régime d'une paroisse, qui ne se rencontrent pas toujours avec la science.

C'est par cette considération que dans le « concours » de divers expectans, le choix est déféré aux Patrons ou Collateurs, quoique il y ait tout lieu de croire que, cédant à l'inspiration de leur conscience, ils pourvoient les églises des sujets qui leur paraissent les plus dignes.

Voilà quelles sont nos loix quant aux Bénéfices-cures des villes murées, dans l'intérêt des Patrons ou Collateurs, et dans celui des gradués expectans ; lois spéciales puisque elles sont exorbitantes du droit commun, suivant lequel la libre disposition des Bénéfices est entre les mains des Patrons ou Collateurs. Il ne reste plus qu'à en faire l'application en l'espèce présente.

Le sieur abbé Lapauze, proposant, est gradué. Il a fait insinuer ses grades quelques heures après la mort du dernier titulaire et avant l'inhumation du corps. Il l'a requis le premier, et le sieur Darche, représentant le Chapitre de l'Eglise cathédrale St-André, Patron du Bénéfice, comme chanoine hebdomadier, lui a fait titre, avant que le sieur Philipot, son concurrent, ni tout autre graduè, n'en eut fait la réquisition

La pleine maintenue du Bénéfice doit donc lui être adjugée.

Il est vrai que le Concordat, § *Prœfatique de conditionibus*, exige que les gradués aient fait signifier leurs titres aux Patrons ou Collateurs, une fois au moins, avant la vacance du bénéfice.

Il est vrai aussi que les Bénéficiers sont comparés aux usufruitiers, et que l'usufruit finit par la mort de l'usufruitier, *Finitur autem ususfructus morte usufructuarii.*

Mais il n'en est pas de même de cette sorte d'usufruit comme des autres. Le Bénéficier, quoique défunt, est toujours censé vivant et remplir son Bénéfice tant qu'il n'est pas en terre. Cela est si vrai que les fruits courent au profit de ses héritiers jusqu'au moment de la sépulture du corps. Jusques là le Bénéfice n'est point vacant. D'ou il suit que le proposant a signifié ses titres et requis le Bénéfice dans un temps utile et avant sa vacance; qu'il était légitime concurrent, à suivre à la rigueur l'esprit et la lettre du Concordat; qu'il a satisfait à tout ce que la loi exige, et que le sieur abbé Darche a pu lui donner la préférence.

Le Concordat n'est d'ailleurs plus suivi à l'égard des cures. La disposition a été abrogée, quant à ce genre de Bénéfice, par la Déclaration de 1746, qui ramène les choses dans le droit commun. — Cette loi nouvelle veut que, lorsqu'il s'agira de pourvoir aux cures et aux Bénéfices à charge d'âmes, les Patrons et Collateurs desdits Bénéfices auront la liberté du choix entre les gradués dûment qualifiés, même dans les mois de rigueur.

Elle n'exige donc dans la personne du pourvu que les qualités requises pour posséder le Bénéfice, c'est-à-dire qu'il soit gradué. Elle l'affranchit conséquemment des formalités qu'imposait autrefois le Concordat, comme étant inutiles, et très-étrangères aux mérites qu'il faut pour viser une cure.

Elle rétablit les Patrons et les Collateurs dans leur droit primitif de faire le choix du sujet, qui leur parait le plus apte, dans le cercle toutefois des *gradués.* C'est là la seule charge qu'elle leur impose. Il suffit, en un mot, que le proposant soit gradué, pour que le Patron ait pu lui donner la préférence, et lui faire titre valable, quand bien même il n'aurait pas requis en temps opportun.

Avant même la Déclaration de 1746, on ne suivait pas judaïquement les dispositions du Concordat.

L'avocat-conseil cite ici plusieurs arrêts, que l'on trouvera d'ailleurs dans les *Mémoires du Clergé*, x. 375 et xiv, 810. Puis il conclut ainsi :

La Déclaration de 1746, introductive d'un nouveau droit, tranche toute difficulté et fixe pour jamais la jurisprudence.

. . . .

Le lien des formalités, prescrites par le Concordat est rompu. Il est donc fort peu intéressant de s'enquérir du temps et du jour que les deux contendants ont notifié leurs degrés et requis le Bénéfice. Il n'est question que de savoir si le proposant est dûment qualifié, c'est-à-dire, s'il a les qualités requises pour posséder un Bénéfice-cure dans une ville murée, ou, ce qui est la même chose, s'il est simple gradué.

On ne lui conteste pas cette qualité, et il en justifie. Le Sr chanoine Darche a donc pu lui conférer le Bénéfice, de préférence à tout autre, et son titre est le seul légitime.

Délibéré à Bordeaux, ce ...

D'autre part, le notaire du Chapitre St-André écrit à l'abbé Lapauze qu'il a relevé un défaut de forme dans la notification des titres de son adversaire. — Mgr de Laneuville, évêque de Dax, prend parti dans cette affaire, sans doute en sa qualité de chanoine honoraire de St-André. Dans une longue lettre, il dit ses vœux à l'abbé Lapauze, et sa confiance dans l'heureuse issue du procès.

Hélas ! l'abbé Lapauze perdit, avec son procès, toutes les dépenses de son installation pour laquelle il avait emprunté, tous les frais de son titre, et aussi les frais considérables, occasionnés par cette longue

chicane. Ce fut la ruine. Et ce malheur pesa sur toute sa vie. Voici d'ailleurs le compromis qu'il dut signer avec l'abbé Philippot, le 12 juin 1782:

Nous, soussignés, sommes convenus de ce qui suit: que moi, Jean-Pierre Lapauze, prêtre, Bénéficier de Ste-Eulalie, déclare acquiescer purement et simplement à l'arrêt de la Grand-Chambre du Parlement, rendu entre nous le 10 du mois de mai dernier, et qui a maintenu M. l'abbé Philippot dans le plein possessoire du Bénéfice-cure de St-Pierre, avec restitution des fruits, sauf du casuel, et avec dépens.

Et moi Michel Philippot, voulant donner audit sieur Lapauze une preuve de mon estime et de mon attachement, je déclare renoncer à la restitution des fruits, et à ne rien demander à cet égard audit sieur Lapauze, lequel cependant demeure, comme de raison, assujetti, sur les fruits par lui perçus, aux obligations qui en sont une charge naturelle et nécessaire* comme décimes** et honoraires du vicaire, que ledit sieur Lapauze s'engage expressément d'acquitter, si fait n'a été. Consentant pareillement, moi, Michel Philippot, à ce que les dépens soient taxés à l'amiable, et promettant de ne rien exiger dudit sieur Lapauze, que dans six ans, à compter de ce jour; espace de temps qui sera cependant abrégé, si ledit Sr Lapauze vient auparavant à être placé dans un autre Bénéfice. Auquel cas, il commencera à se libérer envers moi au bout de deux ans à compter du jour qu'il sera placé, en ne payant que deux cent livres chacune des années qui suivront, jusqu'à fin de paiement. Ce qui aura lieu au bout des six ans ci dessus fixés dans le cas ou il ne serait pas placé. C'est à dire que, dans ce dernier cas, il commencera à se libérer envers moi la 7e année, en me payant 200l, et ainsi chaque année suivante, jusqu'à fin de paiement. Promettant au surplus, moi, Philippot, de ne point lever l'arrêt de la Cour, afin de diminuer d'autant ma créance sur ledit Sr Lapauze.

Convenu expressément entre nous que dans le cas où moi, Jean Pierre Lapauze viendrais à décéder avant ma libération faite, en tout en partie, moi, Michel Philippot, j'aurai le droit de recourir contre les héritiers et représentants dud. sieur

Lapauze, si je le juge à-propos, pour me faire payer ma créance. Lequel recours n'aura son exécution qu'aux époques et aux formes ci-dessus exprimées. Et pareillement, si je viens à décéder, je veux et j'entends que mes héritiers ne puissent se prévaloir contre le sieur Lapauze ou ses héritiers que de la même manière et après l'expiration desd. six années.

Fait double et de bonne foi entre nous le 12 juin 1782,

Michel PHILIPPOT

Jean-Pierre LAPAUZE.

* Quant aux décimes le sieur Lapauze est dans la forte et intime persuasion que le Bénéfice-cure de St-Pierre n'y est pas assujetti. Et c'est la raison qui l'a porté à ne pas les payer l'année dernière. 1° Comme congruiste, il n'a joui d'aucune pension de son curé primitif. — 2° L'on ne peut les fixer sur un casuel incertain, douteux, et très-inférieur à la somme nécessaire pour vivre à cette place (casuel qui cependant forme le revenu du Bénéfice). — 3° On ne les demandera pas à raison du Bénéfice de l'Église, attaché à la place du curé, puisque ce Bénéfice est acquitté avec ceux des membres de la Société Bénéficiale. Ainsi l'on ne voit pas la raison pour laquelle on veut l'assujettir aujourd'hui à porter un tort réel non-seulement à la place, mais encore à tous ceux qui l'occuperont dans la suite. (1)

LAPAUZE, approuvant le renvoi et la réserve susdite.

** Dans le cas ou il pourrait en être dû à raison dudit Bénéfice.

On ne pouvait pas être plus digne du côté de l'abbé Lapauze, ni plus généreux du côté de l'abbé Philippot.

(1) C'était se leurrer d'un faux espoir. Voici en effet une quittance du Receveur des décimes, qui prouve bien que l'abbé Lapauze dut s'exécuter: « J'ai reçu de la cure de St-Pierre des mains de M. de la Pauze la somme de » soixante livres pour les décimes de ladite cure des termes de février et » octobre de l'année 1781. Sans préjudice de l'année 1782 et de la courante » dûe par M. le curé actuel.

» A Bordeaux le 5 avril 1783.

« BOISMARIN ».

Nous verrons d'ailleurs plus tard l'abbé Philippot, qui garda toujours une profonde estime pour l'abbé Lapauze, s'émouvoir de sa misère, et mettre le comble à sa générosité, en faisant remise complète de ce qui lui était dû.

Voilà donc le malheureux abbé Lapauze, qui, en fait, a été curé de St-Pierre de Bordeaux, qui a habité pendant un an la maison curiale, et monté sa maison à grands frais, qui a administré cette paroisse de manière à y laisser de profonds regrets, obligé tout à coup de céder sa place, de vider la maison curiale et de revenir, humilié et ruiné, à sa maigre part de Bénéficier de Ste-Eulalie, dans sa petite maison de la Porte d'Albret. — Que penser d'un régime, qui exposait le clergé à des catastrophes de ce genre? Et comme le clergé paroissial, qui en était la victime, devait tendre avec ardeur vers un nouvel ordre de choses!

Dira-t-on que c'est là un fait isolé, et que l'abbé Lapauze était plutôt la victime, intéressante sans doute, d'un concours de circonstances rares, d'une sorte de fatalité?

Il ne nous est point nécessaire, pour répondre, de recourir au *Journal des Audiences* ou encore aux *Mémoires du Clergé de France,* pour avoir à citer de nombreux cas de procès similaires et d'arrêts aussi ruineux pour le clergé. Notre dossier nous fournit un exemple vraiment édifiant, dans la même ville de Bordeaux, à la même époque, presque à la même date.

L'abbé Lapauze avait trouvé dans son bon cœur, au lendemain même du coup qui le frappait si rudement, la généreuse inspiration d'écrire à un confrère, aussi malheureux que lui, une bonne lettre de condoléances, d'affection, d'encouragement. Il en reçut la réponse suivante :

Paris, le 27 Juillet 1782.

Bien cher ami,

La manière honnête de vous venger du silence que j'ai gardé à votre égard, dans une circonstance pareille à celle dans laquelle je me trouve, me fait ajouter un nouveau prix à votre générosité.

Le sieur Laborde m'a en effet prouvé que s'il n'avait pas un meilleur droit que moi à la cure de St-Seurin, il avait du moins plus de protections, plus d'intrigues, et peut-être plus d'argent. Il me restera toujours dans ma défaite une consolation, si le public judicieux a porté le même jugement. Vous me faites plaisir de me dire que la lecture de mon Mémoire a fixé sur ce point votre opinion.

J'admire votre philosophie, mon cher ami. Je sens le besoin que j'aurais d'en adopter et d'en suivre les pratiques. Tout bien réfléchi, je vois que je n'ai pas de meilleur parti à prendre, sans toutefois négliger les conseils d'une vigoureuse défense, que votre amitié me dicte, et qui sont assez conformes à ceux que l'on m'a déjà donnés.

En attendant, c'est donc à l'école du bonhomme Job, où il faut, me dites vous, que nous nous instruisions l'un et l'autre, dans le rapport exact de nos situations avec celle de ce Juste éprouvé. Dieu veuille nous donner sa foy, sa soumission à sa sainte volonté, et par dessus tout sa patience à supporter la malice du démon incarné, qui insultait à sa détresse. Ce démon, c'était la femme de Job. Les nôtres, mon cher ami, sont cette foule de petits et par conséquent de malins esprits, que notre adversité nous aura sans doute suscités, et qui se vengent, en ce moment, du dépit qui les aurait dévorés dans

le moment ou la Fortune a paru nous rire. J'imagine que vous aurez trouvé de ces hommes sur votre route. Pour moi, quoique plus éloigné que vous de leur séjour, j'ai déjà essuyé quelques uns de leurs traits empoisonnés. Il en est un surtout, dont vous connaissez la perversité du cœur et de l'esprit, pour que vous le deviniez, sans qu'il soit besoin que je vous le nomme, et qui m'a déjà livré des assauts. Mais, malheureusement pour lui, il l'a fait d'une manière si maussade, qu'il s'est découvert lui-même. Et, par la précaution, que j'ai prise, je suis parvenu à lui mettre un baillon sur la bouche, et une entrave à sa plume, et lui faire perdre l'envie de me nuire. Je ne serais même pas étonné qu'il reçut, avant longtemps, de Mgr l'archevêque la récompense de la conduite qu'il vient de tenir à mon égard. Si vous en entendez parler dans l'Histoire, vous me ferez plaisir de m'en instruire. Mais laissons là ce frippon, et parlons de nous.

Je suis donc à Paris, mon cher amy, comme vous à Bordeaux, à attendre le retour de la bizarre Fortune. L'archevêque, sur qui je crois pouvoir un peu compter, d'après les promesses qu'il m'a plusieurs fois réitérées, pendant son séjour ici, m'a écrit depuis mon désastre. Il me console dans sa lettre de condoléances. Il m'invite même à me rendre instamment à Bordeaux, pour y recevoir les effets de sa bonté.

Il explique ensuite, entr'autres choses, qu'il ne peut quitter le toit hospitalier d'une maison amie, où, dans sa détresse, il a le vivre et le gîte, et il signe :

L'abbé Boy, agonisant curé de St-Seurin. Dieu veuille lui rendre la santé.

Le « Concours », sous l'Ancien Régime, ne protégeait donc pas mieux les prêtres que la « tyrannie » et le « bon plaisir » des évêques d'aujourd'hui, contre les *intrigues*, les *protections*, l'*argent*. Mais il lui arrivait souvent de réduire tout-à-coup de malheu-

reux curés de villes à s'*instruire à l'école du bonhomme Job*, en vivant aux croûtes de leurs amis, pour *attendre le retour de la bizarre Fortune!...*

Toujours est-il que l'abbé Lapauze ne demanda plus rien au « Concours ». Il se tourna vers son nouvel archevêque, Mgr Champion de Cicé, et vers les Bénéfices, relativement rares d'ailleurs, qui étaient à sa Collation. Quelques lettres vont nous parler suffisamment des efforts de l'abbé Lapauze dans ce sens, d'une manière bien plus piquante, et plus descriptive des mœurs et usages de l'époque, que nous ne saurions le faire.

Grayan, le 9 août 1782.

Votre lettre, mon cher Lapauze, a mis un peu de beaume dans mon sang, parce qu'elle me fait envisager un heureux succès de la visite que vous avez faite à notre archevêque. Au nom de Dieu, ne négligez rien. Guettez les aboutissants, qui peuvent vous servir. Mettez les en œuvre. Triomphez de vos ennemis et procurez vous un bien être sans lequel toute philosophie s'évanouit, et le philosophe est dans le mépris. Soyez exact à me faire part de tout ce qui pourra vous intéresser. Et je vous exhorte à ne pas trop vous flatter du succès, parce que trop de sécurité ralentit vos soins, et ceux de nos protecteurs. On ne saurait trop en avoir.

Si notre prélat vous donne quelque chose de bon, j'irai lui rendre mes hommages. Sans quoi, qu'il aille se faire........ Ministre d'Etat. (1)

. . . .

Adieu, mon bon amy. Je vais me reposer, car je me sens

(1) Cette boutade prophétique du curé de Grayan est vraiment amusante. — Mgr Champion de Cicé arrivait à Bordeaux, précédé d'une grande réputation comme économiste, de l'école de Turgot. Il avait déjà présidé brillamment l'Assemblée de Haute-Garonne, et on le classait parmi les évêques *administrateurs de Provinces*, plutôt que parmi les évêques *administrateurs de Sacrements*. Le curé de Grayan savait bien tout cela, sans doute.

un peu fatigué. Je souffre de la tête. Je ne sçais si j'aurai la grippe, la suette ou l'*influence.* (1) Quoiqu'il en soit, je suivrai la méthode prescrite; je m'y ferai bien. Croyez moi bien sincèrement à vous.

La Pause, curé de Grayan.

Si vous avez quelque connaissance à l'Intendance, faites moy le plaisir de vous en servir pour demander pour moy 2 ou 3 cents poiriers ou pommiers. Voilà le mois propre à cet effet. Ne le négligez pas, je vous en prie. Le protocole de cette requête n'est pas difficile. Votre mère en a présenté assez souvent de semblables avec succès ». (2)

Quelques jours après le bon oncle écrivait encore à son cher neveu :

Grayan, le 5 août 1782.

Je soupire mon très-cher Lapause, après le moment qui m'apprendra de vos nouvelles, avec l'heureux succès que vous aurez eu de l'arrivée du prélat. Vous n'avez certainement pas manqué de le voir et de luy faire votre cour, ainsy que de faire agir vos connaissances et vos amis près de luy. Quel en a été le résultat?.. Dieu veuille qu'il vous soit favorable. Mais faites m'en part, si vous voulez tranquiliser ma pauvre tête qui n'est occupée jour et nuit que de vous et de votre sort. La Teste n'est donnée que par intérim ainsy que l'autre Bénéfice. Ils sont très-sollicités, à ce qu'on m'a assuré. Ne vous endormez pas, s'il n'y a rien de décidé. Pensez et soyez persuadé que les aloëttes ne tombent pas roties à celuy qui ne fait qu'ouvrir la bouche........

La Pause, curé de Grayan.

(1) L'influenza n'est donc pas une maladie si récente !

(2) Il s'agit ici de la Pépinière Royale, située palu des Chartrons, à l'endroit ou se trouve aujourd'hui le Jardin-Public. Il suffira, sans doute, pour faire comprendre la requête du curé de Grayan, de la rapprocher de la note officielle, publiée le lundi 13 décembre 1784, par le *Journal de Guyenne* : « On pré » vient les personnes qui ont présenté des Requêtes pour obtenir des arbres » de la Pépinière Royale de Bordeaux de retirer aux Bureaux de l'Inten- » dance l'Ordonnance qui les leur accorde. S'adresser à M. Plisson, secré- » taire de l'Intendance ».

Le curé de Grayan était, pour ainsi dire, haletant. Il était sans repos depuis la vacance de La Teste, et attendait impatiemment des nouvelles de cette affaire:

L'Esparre, ce 20 août 1782.

J'apprís jeudy dernier, mon cher amy, qu'une parente de Philippot avait dit à M. Daste, que vous étiez nommé à La Teste, mardy dernier. J'envoyai samedy à l'Esparre. Point de nouvelles. J'y suis venu aujourd'huy moi-même attendre le courrier. Il en a été de même. Sans doute que cette nouvelle est fausse, parce que vous n'auriez pas manqué de m'en instruire, si cela eust été. — Je trouve une commodité qui part pour Bordeaux. J'en profite pour vous prier de ne pas différer un instant à me l'apprendre, dès que vous aurez quelque succès, et vous assure que je suis tout-à-vous.

La Pause, curé de Grayan.

L'enthousiasme des amis de l'abbé Lapauze pour la cure de La Teste n'était point partagée par le principal intéressé. Grande fut la déception de tous, quand on apprit qu'il avait refusé cette cure, qui lui avait été offerte par le nouvel archevêque de Bordeaux.

A Maurian, le 29 août 1782 (1)

Je viens d'apprendre, mon cher Lapause, que tu as refusé la cure de La Teste. Je ne sçais si cela est vrai, mais il me semble qu'hormis d'être assuré de quelque chose de mieux tu aurais du accepter. Mr l'archevêque devait te placer sans

(1) Le château de Maurian était situé au nord du bourg de Blanquefort. Il n'en reste plus rien aujourd'hui, que le nom.

En 1789 Jean-Jacques de Besse, seigneur de Maurian, comparut à l'Assemblée de la noblesse Bordelaise, ainsi que son frère le chevalier de Maurian, l'ami si intime de l'abbé Lapauze. Ils disparurent tous les deux dans la tourmente révolutionnaire. L'ex-seigneur de Maurian émigra, puis reparut après la Révolution à Maurian, ou il mourut. Il avait acheté une partie de Terrefort, près de Maurian. — *Voir* Baurein; Guillot.

doute autant par esprit de justice que pour répondre aux vœux de la majeure partie des citoyens de cette ville. Mais ton refus ne l'acquitte-t-il pas envers tout le monde? et ne peut-il pas t'oublier maintenant pour quelque temps? Je peux mal voir, mon ami, et souhaite de me tromper. Mais tu sçais que nous étions convenu que tu accepterais La Teste, si on te l'offrait. J'irai à Bordeaux dans peu. Tu me donneras ta soupe et me fera part de tes raisons. Elles intéressent trop ton ami pour les lui cacher. Je t'embrasse et suis à toi pour l'Eternité Bienheureuse.

.·. Le chev. MAURIAN.

Les raisons que fit valoir le chevalier de Maurian, dans la visite annoncée à son ami, déterminèrent sans doute l'abbé Lapauze à accepter la cure d'Hosteins, avec St Magne pour annexe, que lui offrit alors l'archevêque de Bordeaux, en attendant mieux.

Ces deux immenses paroisses, situées à l'extrémité du diocèse étaient grandes comme une Province. L'abbé Lapauze prit un vicaire chargé plus spécialement de St Magne. Quant a lui, animé d'un beau feu, il parcourait à cheval la vaste étendue de terre soumise à sa houlette. Et le dossier que nous avons entre les mains est rempli des preuves de sa charité et de son zèle. Les fatigues de ce ministère tout nouveau pour lui, et les fièvres, que chariaient les eaux malsaines de la région, eurent bientôt raison de sa constitution pourtant solide, et, sur l'avis des médecins, il dut demander un changement de poste.

L'abbé Langoiran, vicaire général, lui écrivait le 4 octobre 1784.

J'étais à la campagne, monsieur et cher curé, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire......

Quant à votre changement, il y a bien de la difficulté; du moins pour le faire tout de suite. Car presque tous les curés des Landes demandent à hauts cris ce que vous demandez vous même. Cependant à peine vaque-t-il *par an deux cures qui*, ayant un certain revenu, *soient à la Collation de l'Archevèque.* Et encore y a-t-il dans le diocèse des vicaires de 20 ans de service, à qui on ne peut raisonnablement présenter des Bénéfices de modique revenu. Il y en a deux entr'-autres, qui ont beaucoup de mérite et qui ont travaillé avec le plus grand succès. Cependant je verrai ce que les circonstances me permettront de faire, pour vous obliger.

Je suis...

LANGOIRAN, v.-gén.

St Eulalie d'Ambarès, ce 4 oct. 1784.

Aux difficultés de sa santé s'ajoutaient, pour M. Lapauze, des embarras d'argent très-graves. Comment avec un revenu de 2200 livres environ payer un vicaire et deux domestiques, nourrir un cheval, faire la charité, soutenir des charges d'impôts de toute nature, et les frais de son malheureux procès?. Sur ces entrefaites, arrive une lettre de M. Lallemant, lequel garda toujours pour son beau-frère un amitié et un dévouement admirables.

30 May. 1784.

Mon cher amy,

M. l'abbé Darche me procure aujourd'hui l'occasion de m'entretenir avec vous un moment. Il est question de vos intérêts, et je vais vous rendre mot pour mot ce dont il s'agit.

M. Darche, toujours occupé à vous servir auprès de Mgr l'archevêque, trouva le moment favorable de lui parler de nouveau en votre faveur. Voicy la réponse du prélat : « Je ne » puis rien faire pour l'instant, n'ayant pas d'occasions pour » le mieux placer. Si cependant M. la Pause voulait une cure » de 2000l. à demi-lieue de Bourg, en bon air, et presque » point de travail, je ferai en sorte de la lui procurer pour » rétablir sa santé. »

M. Darche observa que la vôtre valait davantage, et ne s'étendit pas autrement que sur le mauvais air que vous respirez, et sur la difficulté de se procurer un honnête nécessaire. C'est à vous, à présent, mon cher amy, de faire vos reflexions. Et après avoir bien pezé le tout, envoyez à M. Darche, une lettre qu'il puisse communiquer à M. l'archevêque ouvertement. Votre dernière contenait une phrase qui a empêché que M. Darche ne la communiquat. — Cette cure dont j'ignore le nom me paraîtrait d'autant mieux convenir, que M. l'archevêque, qui se plait beaucoup à Bourg, et qui, dans tous ses voyages, y passera une partie du temps, vous serez *(sic)* à portée de lui faire votre cour et vous procurer votre avancement. Ne différez pas à envoyer votre réponce, laquelle soit précise.....

LALMANT.

Les Bénéficiers de Ste Eulalie, aussitôt avertis, se sont mis en quête de nouvelles, et ont découvert qu'il s'agit de St Savin, lequel Bénéfice ne peut manquer d'être vacant avant peu, pour une cause un peu délicate. Ils écrivent aussitôt à leur ancien collègue, dont le souvenir leur est resté si cher. La lettre se termine ainsi :

Ainsi, si c'est, comme je le crois, cet objet qu'on vous destine, je vous en félicite d'avance; car c'est un joli et agréable endroit. Je crois encore que le revenu doit être considérable, parce que led. sieur Crepelle (*le curé actuel*) avait été placé là par le canal de son oncle, secrétaire de Mgr de Lussan. Ce qui prouve que le Bénéfice doit être bon, puisqu'il le donna à son neveu. — Omnia hœc intes nos, rogo te.

. . . .

LABROUCHE et compaignie.

L'abbé Lapauze était perplexe. Au moment où la fièvre le force à quitter Hosteins, on n'a à lui offrir

qu'un poste ou le gouffre de sa misère s'agrandira encore. Il consulte alors l'abbé Langoiran, qui lui répond :

Je suis fort embarassé, monsieur et cher curé, pour vous donner un conseil, parce que je ne connais pas assez l'état des choses. D'un côté, votre santé ne s'accommode pas de l'air du pays où vous êtes ; de l'autre, la Justice réclame que vous payez vos dettes. Que voulez vous que je vous dise dans cette alternative ? — Dans ces sortes de positions on doit prendre conseil de soi-même...

LANGOIRAN, v.-gén.

Le résultat des réflexions de l'abbé Lapauze nous est assez dévoilé par la lettre suivante qui lui arriva de Ste Eulalie :

Bordeaux, ce 22 décembre 1784,

Monsieur,

J'ai remis exactement vos lettres à leur adresse. Pour M. Darche, le papa Lamothe l'a trouvé en proie à la paralysie, et il a été obligé de la lui lire. Et sur le rapport qu'il m'a fait de son contenu, permettez moi de vous dire mon sentiment. Si je le fais, c'est que j'espère que vous ne regarderez pas mon avis, comme ceux que vous donnait jadis le Sr Belin. Et ce qui me donne un droit exclusif à votre indulgence, surtout dans cette occasion, c'est qu'ils ont un motif plus légitime. Aussi, guidé par le zèle que j'ai à vous servir, animé par le vif intérêt que je fais en vous, je parlerai sans contrainte et avec sincérité.

Vous vous plaignez, m'a dit le papa, dans la lettre à M. Darche, amèrement de l'archevêque. Je conviens qu'il y a lieu, d'après tout ce que je sçais. Mais, à vous parler franchement, vous savez qu'il y a un proverbe qui dit qu'il vaut mieux faire le sot que l'opiniâtre. Et quelque fondé que vous soyez dans vos plaintes, je les désapprouve beaucoup dans ces circonstances, si le rapport est vrai, parce que vous auriez toujours été à temps de faire sentir le tort qu'on a eu de

vous oublier, quand vous auriez été placé. Mais vouloir prendre les mouches avec le vinaigre, vous savez mieux que moi que ce n'est pas la meilleure marche à tenir, dans le siècle ou nous sommes.... Avec la patience on vient à bout de tout. Ecrivez à l'archevêque directement et faites lui sentir combien il serait désagréable pour vous de faire la dépense, qu'entrainera un changement, par le transport qu'il vous faudra faire de vos meubles, ce qui ne fait que les détériorer, pour aller occuper un poste qui vaut moins que le vôtre. Mais que, s'il juge à propos, comme il vous l'a donné tant de fois à entendre, de vous dédommager de toutes les pertes que vous avez faites par les différents revers que vous avez essuyés, vous attendrez avec patience que... sa Grandeur soit en état de vous tenir parole.

Nous savons de bonne part que M. l'Archevêque, M. Darche, et M. Langoiran sont entièrement portés pour vous. Et si on vous a offert un Bénéfice dont le revenu est moindre que le vôtre, c'est autant pour vous rétablir la santé que pour vous avoir à portée, en attendant le premier Bénéfice vacant en ville, qu'on vous destine. D'après cela, voyez ce que vous avez à faire. Pour nous, nous jugeons qu'il serait à propos que vous fissiez ce sacrifice, qui vous autoriserait ensuite à demander avec plus de droit à être bien placé. Vous avez perdu une fois votre Eurydice, et, au moment de la revoir, n'allez pas suivre le chemin, qui vous en priverait pour jamais. J'ai entendu dire que le chœur de St-André vous ouvrira ses portes avant longtemps. Je le désire de toute mon âme. Nous vous embrassons bien respectueusement, et je suis, Monsieur, votre.....

LABROUCHE et Cie

Depuis quelque temps l'abbé Lapauze, par la voie de ses nombreux amis, avait fait solliciter un *Indult*, et l'avait placé sur le Chapitre de St-Seurin. De fait, un semi-canonicat d'un revenu de 2400 livres vint à vaquer à St-Seurin, au commencement de l'année 1785. Mais il ne le requit pas, pour la même raison qu'il refusait St-Savin.

Peu s'en fallut quelques jours après qu'il ne fut nommé curé de Ste-Eulalie. Voici comment on le lui annonça :

Monsieur et cher ami,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis plein de reconnaissance pour l'amitié que vous me témoignez sans cesse, et je vous invite de plus en plus à me fournir l'occasion de vous le rendre. Je prends toute la part possible au retour de vos cruelles fièvres, ainsi que le cher papa Lamothe et la chère Maman.

Sœpe malum hoc nobis, si mens non lœva fuisset,
Parvi prœdixit mors Petri, avique Joannis.

Nous avons espéré, pendant toute cette sainte quarantaine, le plaisir de vous voir, et de vous faire part d'un projet malheureusement sans exécution. Vous avez été nommé curé de Ste-Eulalie, dans un Concile convoqué par notre Prélat, à condition que M. Montsec acceptat une dignité dans le Chapitre. Mais à qui s'adressait-on ? etc...

LABROUCHE.

9 mars 1785.

Ah ! le curé de Grayan, malade lui aussi, avait bien raison d'écrire à son neveu : « Nous sommes » faits l'un et l'autre pour le malheur ! »

Mais cette misère noire va-t-elle enfin finir ? Et, cette fois, n'est ce pas le retour tant attendu de *la bizarre fortune* ? Il s'agit, pour l'abbé Lapauze, d'un gros Bénéfice, d'un Bénéfice de 8.000 livres !... M. Darche, M. Lallemant, le curé de Grayan, les amis de Ste-Eulalie, l'Archevêque de Bordeaux lui même, entrent aussitôt en mouvement.

L'abbé Cabiran, vicaire et sacriste de St-Michel, à

Bordeaux, avait été pourvu, le 25 avril 1785, de l'archiprêtré-cure de Bonzac, en Fronsadais. Quelques mois après, pour des raisons qu'il nous a été impossible de démêler, il cherchait déjà à quitter ce poste. Mais laissons parler les documents. Ils vont nous dire exactement comment s'ouvrirent les négociations de cette affaire, et jusqu'où pouvait aller le dévouement du chanoine Darche pour l'abbé Lapauze.

Mon cher amy,

. . . .

. . Etant à diner chez M. Darche, il y a quelques jours, il s'y trouva un ami de M. Cabiran, qui nous assura que ce dernier était dans le dessein de permuter son Bénéfice par cause d'infirmité, ayant la pierre qui lui occasionne des crises de colique qui demandent un prompt secours, et, sans avoir égard à la bonté de son Bénéfice qui vaut de 7 à 8000 livres, il ne serait pas éloigné d'en accepter un à Bordeaux de beaucoup au-dessous de ce que lui donne le sien. En conséquence il fut arrêté que son ami lui écrirait, et qu'on lui proposerait une dignité à St-André, sans lui dire de quelle nature elle pouvait être, (c'est la sous-chantrerie de M. Darche, dont il veut bien se démettre en votre faveur, en par vous prendre des arrangements qui puissent équivaloir)..... Bonzac, comme je vous l'ai déjà dit, vaut de 7 à 8000 livres. Bien logé, bon air, et bonne société, distant d'une petite lieue de Libourne. Et par surcroît, archiprêtre !.. Voilà, mon cher amy, tout ce que je puis vous dire.....

J. Lallemant.

9 Juillet 1785.

L'ami commun en reféra aussitôt à M. Cabiran, qui, ne pouvant soupçonner le généreux dévouement d'un grand-dignitaire du Chapitre de St-André pour

un de ses confrères, de beaucoup plus jeune que lui, répondit aussitôt :

On s'est trompé, Mr, lorsqu'on vous a dit que ce pays ne m'était pas favorable, à raison de ma santé. L'air y est très-bon, et je m'y porte très bien, Dieu mercy. Mais comme ce n'est pas la seule raison qui peut rendre un séjour désagréable, je ne disconviendrai pas que celui de Bonzac, avantageux en luy-même et sous tous les rapports, peut ne pas l'être tout à fait pour moi, pour des raisons qui me sont personnelles..... Si l'occasion, dont vous me parlez dans votre lettre, peut être à même de seconder mes vues, je la saisirai volontiers Mais permettez-moi de vous le dire, Mr, je ne sçais trop ce que vous entendez. Il faut que l'homme de confiance qui vous a parlé se soit mal expliqué, ou que vous l'ayez mal compris. Vous me parlez de dignité de St-André. Je connais les dignités et les dignitaires. Et surement ce n'est pas de cela qu'on a voulu vous parler. Il y a des dignités qui ne valent pas mon bénéfice. Mais il n'y a pas de dignitaires qui veuille être curé. Il faut donc qu'il s'agisse d'une autre place. Mais il y en a de plusieurs espèces à St-André. Et c'est une chose à voir clairement.....

Cabiran, archiprêtre de Fronsac.

Deux mois après, l'affaire avait fait un grand pas. Et M. Lallemant écrivait à son beau-frère, d'ailleurs très-impatient de voir aboutir les négociations entamées :

Je viens d'apprendre dans l'instant, mon cher amy, que M. Cabiran est en ville jusqu'à mardi, et n'y est venu que pour avoir une décision, relativement à la permutation de son Bénéfice. Il veut une réponse positive. On a parlé au chanoine, qui parait toujours dans les mêmes intentions. Celui qui lui a parlé a reçu pour toute réponse dudit chanoine qu'il vous écrira et que vous irez sur les lieux pour traiter avec M. Cabiran. Mais il me semble qu'il vaudrait mieux que

vous vous rendissiez ici de suite, comme pour voir vos amis, sans dire à qui que ce soit le sujet de votre voyage, qui, suivant toutes les apparences, ne serait pas infructueux. Mais, sur toutes choses, ne faites pas claquer votre fouet, comme vous avez déjà fait. Ce qui m'a occasionné des reproches de la part du chanoine qui voulait traiter de cette affaire dans le plus grand secret, par rapport à sa famille. Ayez la bonté de bien pezer toutes ces considérations. Tâchez de vous rendre pour le plus tard dimanche. Je seray en ville et nous tâcherons de consillier le tout avant mon départ.

J. LALLMANT.

8 octobre 1785.

L'archevêque de Bordeaux, se trouvant à Paris à cette époque, prêta le concours de son crédit à la Cour, pour hâter l'accomplissement des formalités. Car, après bien des hésitations, on s'était arrêté à la voie d'une Résignation en forme du Bénéfice de l'abbé Cabiran en faveur de M. Lapauze. Dans une lettre à M. Darche, l'archevêque de Bordeaux s'exprimait ainsi :

Il existe un projet pour changer votre ami M. Lapause. Je m'y suis prêté et j'en désire fort la réussite.

L'archevêque de Bordeaux donna donc son consentement, première formalité.

Puis un Brevet royal, du 25 mars 1786, autorisa l'abbé Cabiran à se réserver une pension sur le revenu du Bénéfice, qu'il allait résigner, bien qu'il n'eut pas desservi la cure de Bonzac pendant les 15 années prescrites par l'édit de 1671. Cette pension ne pourra excéder le tiers du revenu.

Enfin, le Bref Pontifical du 9 août 1786 termina

l'affaire et consacra la Résignation. L'abbé Cabiran était autorisé à se réserver 2.000 livres de pension sur le revenu du Bénéfice.

Voilà donc, sans doute, l'abbé Lapauze délivré de la misère. Le voilà donc enfin, pourvu d'un Bénéfice rémunérateur! (1)

Hélas, pour le clergé paroissial, un riche Bénéfice était sous l'ancien Régime, comme les roseaux flottants de La Fontaine :

De loin c'est quelque chose,
Et de près ce n'est rien.

Et l'abbé Lapauze s'en aperçut bien vite. Ses amis aussi durent bientôt déchanter. L'archevêque lui avait écrit, même avant de connaître le chiffre de la pension que Rome devait arrêter :

Je suis charmé, Monsieur, que votre affaire soit terminée et d'avoir pu enfin réaliser le projet que j'ai toujours eu en votre faveur. Je vois que vous ne serez pas beaucoup plus riche et j'en ai du regret. Ainsi tout ne vient pas à la fois.

J'espère que vous ne douterez jamais de ma véritable satisfaction et du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† J. M. Arch. de Bordx.

(1) Les fonctions de l'Archiprêtre avaient depuis longtemps cessé. A l'époque de notre histoire, il n'en restait que le titre et les revenus. — Le diocèse de Bordeaux comptait dix archiprêtrés : Benauge, Blaye, Bourg, Buch-et-Born, Cernès, Entre-deux-Mers, Entre-Dordogne, Fronsac, Lesparre, Moulis. — L'archiprêtré de Fronsac, qui comprenait 33 paroisses, était divisé en trois congrégations.

Comment et depuis quand le titre et les revenus de l'archiprêtré de Fronsac étaient-ils attachés à la cure de Bonzac? La réponse à cette question n'entre guère dans le cadre de notre sujet. Nous renvoyons à Baurein, *Variétés bordelaises*, II. 138. Il explique le transfert de l'archiprêtré de Moulis, qui, dans le principe, était attaché à la cure de St-Médard-en-Jallès.

Le bon abbé Philippot trouva mieux encore que l'archevêque de Bordeaux. Et, au lendemain de sa prise de possession officielle, l'abbé Lapauze reçut de lui cette lettre admirable de délicatesse et de générosité :

Monsieur,

Que l'engagement que vous avez contracté avec moi ne vous inquiète pas. Mes sentiments doivent vous être connus. Ils sont toujours les mêmes. Et si vos affaires vous permettent d'acquitter le troisième pacte de l'accord fait entre nous, je vous prierai d'en accepter la remise. Ainsi, ne vous en occupez plus. Regardez le comme accompli .... Je partage avec vous, Monsieur, la joie que votre changement doit vous avoir procuré. Le plaisir que j'en ai ressenti, lorsque je l'ai appris aurait été bien plus doux, si le Bénéfice qu'on vous a donné n'eut pas été grevé d'une pension aussi considérable. J'espère que notre prélat, qui vous veut beaucoup de bien, trouvera le moyen de vous en décharger. Du moins je fais des vœux pour cela, et je vous prie de croire que personne ne désire plus vous voir heureux que celui qui, avec l'attachement le plus affectueux, est et sera toute sa vie.

Monsieur
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
PHILIPPOT, curé de St-Pierre.
à Bx le 10 déc. 1786.

Il était en effet bien digne de commisération le malheureux archiprêtre de Fronsac. Voici le compte exactement balancé de sa situation matérielle.

A l'actif. — Bonzac était l'église matrice, Galgon était l'annexe. Et ces deux paroisses réunies formaient une population de 1.800 âmes. Les revenus qui y étaient attachés, consistaient : pour Bonzac, en dîmes et rentes avec le produit de 20 à 22 journaux

attachés à l'Archiprêtré ; pour Galgon, en vignes, terres labourables, vimière, aubarèdes, prés, le quint d'une pièce appelée aux Côtes, et quelques rentes. Ces deux Bénéfices produisaient année moyenne 8.000 livres. Nous avons sous les yeux une police de 3.600 livres et quelques bottes de paille pour Galgon, et de 3.300 livres pour Bonzac.— Nos évaluations ne sont pas établies, comme on le voit, sur les déclarations des biens ecclésiastiques faites par les curés en 1790, et dont on a contesté la sincérité, avec raison d'ailleurs. (1) Nous les établissons sur les chiffres des polices consenties à des fermiers, avec lesquels les curés aimaient à traiter, pour s'épargner la difficulté et l'odieux de la perception des fruits décimaux, et de l'exploitation directe de leurs terres. Et ces ennuis étaient bien réels. (2)

On ne peut signaler aucune autre ressource, car

(1) M. Emile Martin, professeur au Lycée de Bordeaux, a publié sous le titre *Bordeaux pendant la Révolution*, une série d'articles très remarqués, dans le journal la *Gironde* (1893-1896). C'est l'œuvre d'un chercheur consciencieux et d'un esprit indépendant.— Il prétend que les historiens ont *à plaisir exagéré la misère* des curés avant la Révolution. Il est le seul à le prétendre. Et de plus, après avoir démontré que les Déclarations des biens ecclésiastiques, faites par les curés en 1790, étaient manifestement erronées, il en fait le point de départ des calculs et des évaluations qui l'amènent à des conclusions contraires aux nôtres.

Cf. les *Pouillés du diocèse de Bordeaux*, pour les années 1730, 1760 et 1772, par l'abbé Allain.

(2) Un certain Largeteau, de La Bécède, à Galgon, en sa qualité de syndic de la paroisse écrivait souvent au curé de Bonzac, contre les uns et contre les autres, et aussi contre le vicaire de Galgon. Il gourmande un jour l'archiprêtre lui-même qu'il trouve trop conciliant avec des voisins chicaneurs : « Gaucem ne vous a pas dit qu'il fuziloit la volaille de Mlle Martin et qu'il » disait hautement qu'il la tuait pour son dommage et la mangeait pour son » profit... Sy nous avions ici des prisons je l'y aurai mis pour l'aprandre » à ne pas déranger ainsy l'économie de la Société ».

le casuel n'existait pas à Bonzac et Galgon. — Pour être exact cependant, il faut dire que, en plus du logement dans la maison curiale, il jouissait encore d'un jardin, d'un vivier, etc., avec la faculté de passer deux tonneaux de vin blanc sur la rape rouge, toutes choses ordinairement réservées par les contrats de ferme.

Au passif, on doit compter en premier lieu la pension du résignataire, soit 2.000 livres.— Les décimes étaient fixés généralement pour Galgon et Bonzac à 550 livres, année moyenne. Les quartières de l'archevêché (1) valurent, en 1789, pour les mêmes paroisses 137 l. 15 s. 6 d. — En 1791, les Collecteurs des tailles sont impitoyables pour le curé de Bonzac. Une lettre de M. David, à qui M. Lapauze avait vendu, en 1790, les fruits décimaux de son Bénéfice, donne quelques détails stupéfiants. Et ce M. David, lieutenant criminel au Présidial de Libourne, propriétaire du Trincaud, à Bonzac, était, certes, en situation de se procurer des informations exactes :

Mon cher archiprêtre,

J'ai été bien fâché hier de recevoir une opposition des Collecteurs de Bonzac à votre préjudice, de la somme de 459 livres, à peu près... Je leur dis que vous étiez tellement disposé à les payer, que vous m'aviez laissé exprès de quoy

(1) Les quartières étaient des redevances en nature que l'évêque pouvait exiger de ses curés. Elles étaient très odieuses au bas-clergé bordelais, qui voulut, en 1769, protester solennellement contre cet impôt spécial. L'assemblée fut d'abord convoquée au Grand Séminaire; mais l'Archevêque en fit fermer les portes. Le bas-clergé s'adressa alors à la Jurade, qui, par délibération du 8 novembre, céda à l'Assemblée des curés mécontents la salle provisoire du Concert à la Maison professe.

les satisfaire, et qu'ils pouvaient y compter. Quant au vingtièmes, Eyma, (*c'était l'huissier aux tailles*) m'a dit... que cet article était à revoir. Il est certain que je ne comprends rien. Vous avez, en tout, en y comprenant Galgon, *près de 1 400 livres d'imposition !...*

Mais bien d'autres charges s'ajoutaient à celles que j'ai déjà signalées. Il avait deux vicaires, un pour Galgon, et qui y résidait, l'autre pour Bonzac et qui habitait avec le curé. Or, sous l'ancien régime, les vicaires, qui dépendaient exclusivement du curé, étaient complètement à sa charge.. Sans doute, quelques-uns de ces malheureux vicaires recevaient des traitements dérisoires. « L'abbé Charvo, disent nos documents, est entré en qualité de vicaire à 150 livres » ! — Mais encore fallait-il les nourrir. Et dans le cas de M. Lapauze deux ménages s'imposaient, ainsi que deux domestiques, puisqu'un des deux vicaires résidait à Galgon.

La charité était encore très onéreuse pour le curé de Bonzac. Un rapport à l'archevêque de Bordeaux contient ces lignes :

Le chirurgien n'est pas payé pour soigner les pauvres ; il les sert par charité et signale au curé les besoins temporels et spirituels. Le curé distribue tous les jours à sa porte, du pain et des légumes, et fournit le pain à trois pauvres ».

Enfin l'entretien du presbytère et du chœur de l'église étaient à la charge du curé de Bonzac, dans la paroisse matrice comme à l'annexe, puisqu'il était décimateur !...

Avec des charges aussi lourdes, les revenus du Bé-

néfice fondaient vite. Et qu'on n'oublie pas la crise économique de la fin du XVIIIe siècle et la cherté de la vie à cette époque. Voici quelques chiffres, pris dans les factures de ménage de l'abbé Lapauze, de 1783 à 1790. Ces chiffres sont restés stationnaires durant cette période.

Boisseau de froment	24 l.	
Beurre	0	20 s
Huile fine.	0	20 s
Cassonade blanche	0	20 s
Cassonade rousse	0	15 s la livre
Savon	0	13 s la livre
Chandelle.	0	15 s la livre
Fromage croûte rouge . . .	0	14 s la livre
» Roquefort	1 l.	4 s la livre
Café	1 l.	10 s la livre
Vaisselle de Rouen, grandes pièces	0	20 s
» » assiettes.	0	10 s

En général, les produits manufacturés étaient d'une cherté excessive. Le budget de la garde-robe en particulier était vraiment lourd. Une soutane d'hiver, en drap noir, avec façon et fournitures, revenait à 100 livres. La soutane d'été, en voile noir, revenait à 60 livres, dans les mêmes conditions.

En avons nous assez dit pour démontrer la misère pitoyable du bas-clergé, sous l'Ancien Régime, même dans les gros Bénéfices ?— Notre ami en quittant Hosteins pour Bonzac était donc tombé de Charybde en Scylla. Et la *Résignation*, plus désastreuse

encore que le *Concours* et la *Collation pleno jure*, avait cette fois fait deux misérables ensemble : le Résignant et le Résignataire. Les réclamations de tout genre pleuvaient dru, souvent par ministère d'huissier, chez l'archiprêtre de Fronsac, et l'abbé Cabiran, qui ne recevait que très irrégulièrement les quartiers de sa pension, écrivait à son successeur des lettres très-vives, et d'ailleurs navrantes :

Cependant, je vous dirai, moi, que j'ai absolument besoin d'argent. J'ay des engagements à remplir pour le final paiement de ces malheureux meubles, dont vous jouissez tranquillement, depuis trois ans, tandis qu'il me faut icy tirer la galère pour faire la navette et trouver de l'argent à l'échéance de mes billets, faute d'avoir celuy que vous me retenez.

Bx ce 4 may 1789.

CABIRAN, ancien archiprêtre.

. . . .

Je suis dévoré d'une malheureuse fièvre quarte. Il me faut des soins, des secours, des remèdes. Et je n'ai pas le sou. Que voulez vous que je devienne? Pour moi, je n'en sçais rien. Aussy l'inquiétude me tourmente plus que mon mal.... Vous me faites périr de misère et de chagrin. Et si de votre vie vous n'avez eu le plaisir de faire un malheureux, vous pouvez maintenant jouir de cette consolation.

Bordx ce 22 sepbre 1790.

CABIRAN.

Une remarque à faire, c'est que l'abbé Lapauze n'était point un désordonné et un fol dépensier. Nous avons examiné avec soin, pour nous en rendre compte, toutes les factures et les reçus du dossier. Ses plus grosses dépenses datent de l'époque où, jeune encore, il pouvait puiser dans les ressources de sa famille, et aussi de l'année 1781 qu'il passa

dans la cure de St-Pierre. Il comptait alors sur les revenus d'un Bénéfice dont il ne pensait pas être si tôt dépossédé.

Voici les seules grosses factures de l'abbé Lapauze, toutes de l'année 1781 :

Un porte-huilier en argent.	192 l.
Une écuelle d'argent.	197 l.
Une coupe d'argent.	144 l.
Livres chez Gauvry, libraire.	879 l.

Mais, du jour ou il dut quitter St-Pierre, il vécut très-simplement, et nous n'avons pas relevé une seule dépense inutile.

Il achetait régulièrement chaque année le vêtement d'hiver et le vêtement d'été, dont nous avons parlé. Il avait en plus un manteau de drap pour la mauvaise saison. Les boucles de ses souliers, avec 8 poches de peau, ont été payées 28 s. ! — Une fois, il fit faire une soutane en calmande doublée de sergette fine, qui ne servait sans doute que dans les grandes circonstances. Comme la plupart des ecclésiastiques du temps, il allait quelquefois, mais bien rarement, en habit. Cet habit était de drap, la veste de satin, et la culotte en velours. — Il achetait son tabac en carrottes, à l'entrepôt de Bordeaux, et le préparait lui même avec une rape, qu'il prêtait quelquefois. Sa table était plutôt misérable, et il usait de couverts d'étain. Il paya toujours ses souliers 5 livres à Bordeaux, et 4 livres 10 sous à Hostens.

Tout jeune encore, à l'âge ou il est difficile d'éviter

toute coquetterie, il acheta deux perruques qu'il paya 12 livres en 1778, et 10 livres seulement en 1779. (1)

La misère et le dénûment de l'abbé Lapauze ne sont donc pas le fait d'imprudences ou de négligences d'administration, d'habitudes de luxe ou de dépenses exagérées. Cette misère et ce dénûment résultent fatalement des causes générales que nous avons déjà signalées et atteignent d'ailleurs tout le clergé paroissial.

Les chanoines eux mêmes avec leurs riches prébendes, dont on a tant parlé, n'étaient pas à l'abri de la gêne. — Le bon abbé Darche avait la dîme de la paroisse de Villenave, produisant année commune 40 à 50 boisseaux de blé, et 80 à 90 tonneaux de vin, dont 8 à 10 de vin blanc, et de qualité supérieure. Il y avait un chai, des cuves, des pressoirs, etc, une écurie, un grenier, cour et jardin, logement de paysan, et jolie maison de maitre, bien meublée. Tout cela était assurément de bon rapport. Mais, là encore, *les charges étaient lourdes*. Et notre vieil ami ne roulait pas sur l'or. Il écrivait un jour à l'abbé Lapauze :

Voilà, mon cher vénérable, la pluye, le mauvais temps et la presse ou va être tout le monde de vendanger. Je n'ay pas de barriques de bois du pays. *Il faut argent comptant, et je*

(1) L'usage de la perruque ne disparut pas, comme on le voit, avec le port de la barbe, chez les ecclésiastiques. En 1777, parut à Avignon, un livre curieux, tendant à faire disparaitre les dernières perruques du Clergé, et qui a pour titre ; *Histoire des Perruques, ou l'on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l'abus et l'irrégularité de celles des Ecclésiastiques, par J.-B. Thiers, docteur en Théologie, Curé de Champrond.*

n'en ay pas. Je vous communique la lettre du f.·. Bonal et du f.·. Brachelar. Les barriques reblanchies qu'il m'offre, d'un bois étranger, qui ont l'apparence de bois neuf sont-elles de jauge? Sont-elles même prettes et en bon état? Sont-elles chères et le terme qu'on voudrait me donner est-il suffisant pour que je puisse vendre et les payer? Voilà des questions dont je vous prie de vous informer avant que je ne me fixe. Si tant est que vous ne m'en trouviez pas de neuves et de bois de pays bonnes et marchandes. Je vous livre Royal qui ira ou vous voudrez l'envoyer. Il me tarde d'en avoir et d'avoir pris mes engagements à cet égard, d'une manière ou d'une autre, et que ma récolte ne s'en aille pas toute à payer les barriques, fraix de vendanges et autres.

Tout à vous,

D'ARCHE, ch. s.-ch.

Sans doute, l'abbé Lapauze avait des charges de famille considérables, et qui pesèrent sur toute sa vie. Nous ne le nions pas. — L'exploitation des biens de St-Loubès, et surtout la complantation en vignes des terres de labour par son frère Léon, qui résidait au Valenton avec sa mère, furent pour l'abbé des charges énormes. Notre dossier est plein des reçus des sommes extorquées à chaque instant, pour ainsi dire, à l'abbé Lapauze, par sa mère et par son frère. Il fut victime de leur part, non seulement d'obsessions continuelles, mais d'un véritable chantage. Les lettres de son frère, surtout, dénotent une absence complète de sens moral, et sont d'un cynisme éhonté. M. Lallemant, donnant au curé d'Hosteins des nouvelles de sa famille, écrit:

. . . . . quant à Léon, il ment toujours à ravir.....

Mais nos conclusions sur la misérable situation faite au clergé paroissial sous l'Ancien Régime ne

sont point infirmées par cette remarque. Car il nous est facile de démontrer que l'abbé Lapauze, à côté de ce budget extraordinaire de dépenses, avait un budget extraordinaire de recettes correspondant.

1° Il avait sa part des revenus du Valenton ;

2° Il garda pendant quatre ans comme pensionnaire, à Ste-Eulalie et à Hosteins, le fils de M. Gaubric, aîné, (1) de Bordeaux. Il touchait de ce chef 375 livres par an ;

3° Nous ne savons pas ce que pouvait lui rapporter sa part dans la Société, dont l'Acte nous a été conservé :

Entre nous.... de Grassi, docteur agrégé de la Faculté de Médecine de cette ville, Jacques Lapauze, curé de Grayan, en bas-Médoc, et J.-P. Lapause, curé de St-Pierre de Bx , a été stipulé et convenu ce qui suit :

Sçavoir est : que nous formons Société à égaux profits et déchés pour la distribution et la vente du *Kina Superfin, préparé à l'anglaise.*

A la charge pour le Sr de Grassi d'en procurer le débit par tout son pouvoir, le produire et en faire connaître l'efficacité dans toutes les circonstances, ou le cas se pourra rencontrer; pour ledit sieur curé de Grayan, de faire la préparation avec toutes les précautions convenues de l'écorce choisie, qui lui sera adressée; et pour ledit curé de St-Pierre de peser et séparer par prises égales, onces, livres, la poudre déjà préparée; la faire tenir aux débitants, et en recevoir quittance des marchandises pour par les débitants être vendues, à raison de 4 livres l'once.

(1) Ce Gaubric, personnage très dévot et franc-maçon de la Loge Anglaise, demeurait rue Judaïque, à l'endroit où débouchait la rue St-Martin. Son commerce était vaste. Il était à la fois droguiste, fabricant de chandelles et marchand graisseur. — Il se refusa obstinément à voir démolir sa maison, quand on voulut ouvrir un passage sur la rue Judaïque. A sa mort ses enfants acceptèrent l'indemnité qu'on avait offerte. Et le procès, commencé en 1782, fut terminé, sous M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde, en 1828 !

S'engage de plus le sieur de Grassi à faire débiter au profit de la Société le Kina extrait de la première préparation à un prix raisonnable. Ne pourront lesdits Associés faire rendre compte aux débitants, ni recevoir, séparément les uns des autres, le montant de la recette, ni aucun argent qui en dépend, sans le concours des trois membres qui forment la Société, éteinte pour le premier qui viendrait à décéder; de manière que ses représentants n'auraient aucun droit à succéder à sa place que sous le bon plaisir des deux survivants; ni celui de faire rendre compte du projet décidé, ni d'aucun état de l'entreprise.

Le produit d'une vente reçu, après avoir distrait les faux frais tant des débitants que des journées de préparation, on fera de la somme qui restera la soustraction des espèces nécessaires à l'achapt des nouvelles marchandises, dont la quantité sera proportionnée au débit que les Associés préverront pouvoir en faire. Nous promettant mutuellement secours, aide, conseil, relatifs à l'entreprise; nous jurant par tout ce qui peut charactériser l'honnête homme de la soutenir, et empêcher qu'on y porte atteinte par quelque voye que ce puisse être.

Fait triple et passé de bonne foy, à Bord^x^, ce.....

4° L'abbé Lapauze faisait de la médecine et avait beaucoup de clients. Il donna ses soins entr'autres à M. Darche, et à son beau-frère M. Lallemant, qu'il mit d'ailleurs bien vite au régime du *Kina*. Il avait parfois des clients plus fantaisistes. Etant curé de St-Pierre, il reçut un jour la lettre suivante :

Monsieur,

De perconne qui demeure près de chez vous mon Dit et assuré que vous guérissiez fille et garçon qui sont attaqué du mal de pelixi, c'est-à-dire, grande vapeur..... Le fils d'un marchand de cochon dont il avet de muré un mois Ché vous, pour être à portée de prendre les remèdes à la guérison de sa maladie m'a dit..... Sur quoy, Monsieur, je vous prie de

me fère à savoir si gérissez de cette maladie, et si vous voulez bien avoir la charité et la bonté de gérir ma fille. Nous tâcherons, le mieux qu'il nous sera possible, de satisfère vos pennes et soins, que vous aurez pris pour elle. S'il faut quelle aille chez vous, fette moi le playsir de m'envoyer dire che qui elle pourrait loger, et combien il fadra pour la garder et la norir et la cocher, et une persone honnête pour la conduire à mon lieu et place........

Mon adresse est à M. Ardouin Descordes, mettre ferblantier, père de famille, rue Cornac, au Chartron.

Marie-Jeanne Descordes.

D'autres lettres du même genre commencent par un exorde incontestablement insinuant :

Monsieur,

Ayant fait la rencontre d'un joly canard dinde, je me fais l'honneur de vous lenvoyer, pençant que vous le recevrez avec plésir.

Consernant le remède que vous m'avez envoyé, je ne m'en trouve pas très-bien... etc.

à Lengon le 24 sept. 1785.

Deyrot.

Si l'abbé Lapauze ne fut pas heureux dans le traitement de Deyrot, il réussit au-delà de toute espérance dans les soins qu'il donna un jour à son frère. Léon avait été dérangé par les vendanges; l'abbé formula une ordonnance. Voici le résultat annoncé par Lallemant :

Il était en ville la semaine passée et en rapporta les 75 grains de jalap avec 1/2 once de poudre d'yroné. Depuis il m'a marqué qu'*il mange comme un loup.....*

On le voit l'abbé Lapauze ne négligeait aucun des moyens à sa portée pour échapper à la misère. Et,

ici encore, son cas n'est point isolé. Qu'on parcoure les annonces des journaux à cette époque. Elles sont d'une éloquence navrante sur le sujet qui nous occupe. Ce sont surtout les ecclésiastiques qu'on voit quêter une occupation quelconque, même peu rémunérée. Quelques-unes de ces annonces trahissent d'affreuses misères. Celui-ci demande à dire la messe dans une chapelle particulière, ne serait-ce qu'une fois par semaine. Celui-là donne avis qu'il copie la musique avec une exactitude et une netteté à ne rien céder aux meilleurs copistes, etc., etc.

Le sort de ce malheureux clergé, à la veille de la Révolution, était si désolant qu'il faisait pitié à tous. Les cahiers des balliages et des sénéchaussées sont remplis des vœux en faveur des curés et pour l'amélioration de leur sort.

Le *Journal de Guyenne* du lundi 12 septembre 1786 publie l'entrefilet suivant. — « Un curé de campagne » nous expose le besoin de deux familles de sa pa- » roisse que nous présumons pouvoir être suffisam- » ment aidées avec 100 ou 120 livres à partager en- » tr'elles, et finit par nous dire : « J'entrevois cette » lettre, parmi celles que tant d'autres respectables » ecclésiastiques de la ville vous écrivent, comme » une bigarure qui vous amusera. La signature d'un » curé de campagne ne peut avoir de mérite à vos » yeux, qu'autant qu'elle se trouve au bas du pro- » fond respect..... » — Quels yeux nous supposez » vous donc, M. le curé, si vous pensez qu'un curé » de campagne, même un curé pauvre, puisse nous

» paraitre moins respectable que l'ecclésiastique le » plus opulent? Pourquoi donc *le Roy et l'Assemblée » du Clergé de France s'occupent-ils sérieusement du » sort des pauvres curés de campagne?* C'est qu'ils » les regardent comme une des portions les plus » essentielles du Clergé de France ».

Pauvres et malheureux curés de l'Ancien Régime. (1)

Avant de terminer, citons M. Jullian, l'homme qui connait le mieux l'Ancien Bordeaux : « Ce clergé est croyant et il est pauvre. La portion congrue que lui laissent les curés primitifs.... ne lui permet que de sentir sa misère. *Tous ceux qui à Bordeaux réfléchissent et pensent* répètent que c'est pitié de voir peiner les malheureux congruistes... Ce qui est plus grave, c'est que les curés disent tout haut la même chose ».

Nos lecteurs avaient peut-être vu le presbytère d'autrefois sous des couleurs plus riantes : une jolie maison aux champs, son jardin solitaire, la haie vive qui l'entoure, la charmille aux rameaux entrelacés. — On peut en effet demander une documentation de ce genre aux Odes de Lamartine, dans Jocelyn.....

(1) « En résumé, 12.000 évêques, abbés, prieurs et chanoines se partageaient le tiers du revenu de l'Eglise, plus de 40.000.000 livres. Les deux tiers restant devaient suffire à huit fois autant de prêtres et religieux ».- *Histoire populaire de la France, t. IV., p. 6.* — Publication de Ch. Lahure, Paris 1863.

Ici nous revient une anecdote que nous avons lue dans un journal bordelais de l'année 1780. — Un évêque fort riche félicitait un pauvre curé de campagne sur le bon air qu'on respirait dans sa cure : Oui, Monseigneur, répondit le curé, l'air y serait bon si on pouvait en vivre ».





II

Le XVIII[e] siècle a été le siècle de l'impiété et de l'athéisme. La Noblesse et le Clergé lui-même étaient gravement atteints. Voilà ce qu'on repète bien souvent, ce qu'on admet généralement, et, disons le tout de suite, ce qu'on ne saurait nier.

Pourtant, cet aphorisme, dans sa concision brutale et son manque d'élasticité, n'est pas l'expression exacte de la vérité. Il est trop compréhensif, au moins en ce qui regarde le Clergé. Nous sommes amenés à préciser sur ce point ; ne tardons pas davantage.

Pour ce qui est de la Noblesse, nous admettons toute la rigueur de la formule. Le Jansénisme d'abord, puis la Philosophie, l'avaient gangrenée jusqu'à la moëlle. L'impiété la plus insolente et la débauche la plus éhontée, siégèrent souvent même aux Conseils de Louis XVI.. ..

Quant au Clergé, il faut bien distinguer à cette époque, comme nous le verrons bientôt, le *Haut-Clergé* du *Bas-Clergé.* Nous allons d'ailleurs, nous

appliquer tout à l'heure à démontrer qu'un abîme séparait l'un de l'autre.

Le Haut-Clergé était atteint. Sur les 135 évêques de France, à la veille de la Révolution, il en est sept qui méritent toutes les sévérités de l'Histoire. Ce sont : Talleyrand, évêque d'Autun ; Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse; de Jarente, évêque d'Orléans ; Lafont de Savine, évêque de Viviers ; Dillon, archevêque de Narbonne ; le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et de Grimaldi, évêque du Mans, puis de Noyon Trois ou quatre autres sont discutés. Et c'est tout. — Sans doute c'est beaucoup trop. Et l'Eglise doit en gémir. Mais combien est vraie la douloureuse réflexion de l'abbé Sicard, le Maître en ces matières.(1) « Un temps qui apporte » avec lui de tels abus, et les scandales qu'ils en- » trainent, ne peut nous laisser de regrets ». — Mais pour nous consoler des bruyants écarts de cette infime minorité de prélats, nous avons les mérites et les vertus admirables qui éclatent dans la vie de certains évêques de la même époque : du Lau, archevêque d'Arles ; de Pompignan, archevêque de Vienne ; de Pressy, évêque de Boulogne ; de Juigné, archevêque de Paris, etc. L'épiscopat français de la fin du XVIIIe siècle avait, dans son ensemble, une

(1) L'abbé A. Sicard a publié deux volumes remarquables par la richesse de la documentation, la netteté de l'exposition et l'indépendance du jugement sur l'*Ancien Clergé de France:* 1° Les évêques avant la Révolution: 2° Les évêques pendant la Révolution. — Nous nous sommes ici inspirés de ce travail qui fait autorité en la matière, et auquel nous renvoyons le lecteur, désireux de voir de près cet épiscopat de l'Ancien Régime, trop magnifique peut-être, mais à coup injustement décrié...

valeur et une culture intellectuelle incontestables, une tenue vraiment ecclésiastique, une grande conscience de son rang, de sa noblesse et de sa mission, une grande dignité de vie. Il était prêt, bien plus qu'on n'aurait pu le supposer, aux luttes gigantesques, aux travaux, aux épreuves et aux difficultés terribles de la Révolution.

Le *bas-clergé,* et surtout le clergé paroissial (nous ne parlons ici que des prêtres ayant effectivement l'exercice du ministère paroissial) était de tous points admirable. Travailleur et instruit, pieux et croyant, charitable et dévoué, il était respecté, suivi et aimé du peuple qui avait pour lui une grande considération, une confiance sans réserve, un attachement inaltérable. Sorti du peuple, au milieu duquel il exerçait sa charge paroissiale, pauvre comme lui, humilié comme lui, le clergé avait vu, en même temps que le peuple, s'éveiller en lui le sentiment de l'existence de la Nation et la conscience de ses forces, la notion de ses droits et l'espoir de son affranchissement. Jamais peut-être, la France, au cours de son existence nationale, n'avait vu le commun peuple aussi fortement attaché à ses « curés » et à ses « vicaires ». C'est l'avis de tous les historiens. C'était l'avis de ce siècle impie, de l'impiété ellemême, qui n'avait pu entamer le troupeau gardé par ses fidèles pasteurs. A cette époque, on portait envie aux prélats, on riait des moines; mais tous, même Voltaire, (1) respectaient, aimaient, défendaient le *clergé paroissial.* (2)

(1) Encyclopédie, art: *Curés,* déjà cité.
(2) M. Jullian, *Bordeaux,* p. 625 et suivantes.

Les Cahiers les plus divers réclament, à la veille des Etats-Généraux, l'amélioration du sort des « curés ». On demande de toutes parts la suppression d'une multitude de Bénéfices simples, et aussi la réduction des somptueux revenus des Prélats au profit des malheureux curés, dont tous plaignent le sort, dont tous voudraient voir relever sensiblement la situation matérielle.

1° D'abord leur valeur intellectuelle était très-réelle et très-saine. Leur culture d'esprit très méthodique leur avait permis d'aller jusqu'aux limites connues des vérités revélées et des sciences humaines. On ne rencontre jamais en eux aucun de ces excès de doctrine qui tiennent de l'ignorance, qui touchent au fanatisme et décèlent une servitude d'esprit. Aussi, quand ils parlaient, ils avaient l'autorité qui impose et celle qui persuade, et ils avaient toujours à donner quelque chose de mieux que de vagues conseils ou de banales recommandations. On comptait alors avec son curé... — Dans les milieux propices à une culture intellectuelle plus intensive, et plus soutenue, comme la ville de Bordeaux, les prêtres envahissaient les Académies, fondaient les grandes Institutions, marchaient au premier rang des publicistes et des érudits. Baurein, Sicard, Bellet, dom Devienne sont des noms de prêtres, qui honorent grandement les Lettres et l'Erudition bordelaise. Quoique plus oubliés aujourd'hui, Langoiran, Pacareau, Batanchon, Hollier, Lafourcade furent des prêtres travailleurs et instruits, dont le corps sacerdotal

bordelais pouvait tirer beaucoup d'honneur. — Enfin, alors qu'un zèle scientifique avait éclaté de toutes parts avec le réveil des esprits, au XVIIIe siècle, et que Voltaire travaillait sérieusement à des expériences de laboratoire, presque tous les presbytères de campagne avaient aussi un laboratoire modeste, ou l'étude de la mécanique, de la chimie, de la médecine, de l'électricité occupait très-dignement et très-utilement les loisirs du ministère paroissial.

Il y a, dans notre dossier, un catalogue des livres de l'abbé Lapauze, dressé par son vicaire à Bonzac, l'abbé Payraud, lequel accepta, en dépôt, cette bibliothèque, le 14 juin 1792, au moment ou son cher curé, son *cher Domine,* comme il l'appelait ordinairement, prit le chemin de l'exil, pour n'en plus revenir. Cette pièce est trop longue pour que nous puissions la transcrire intégralement ici. Nous le regrettons un peu ; car le détail de cette liste, en nous dépeignant le cabinet de travail et le laboratoire du prêtre instruit et travailleur, qu'était le curé de campagne au XVIIIe siècle, nous aurait aidé à pointer, pour ainsi dire, très exactement, l'étiage de sa culture intellectuelle. Voici, en tout cas, la synthèse de cette pièce.

La bibliothèque de l'abbé Lapauze comprenait 540 volumes. On peut les classer comme il suit :

Théologie, Philosophie, Controverse.	180 vol.
Sciences : Physique, chimie, Médecine, Pharmacie. .	130 vol.
Histoire	80 vol.
Spiritualité et livres de prières . . .	65 vol.

Littérature. . . . . 70 vol.
Dictionnaires divers . . . . 15 vol.

Dans ces 540 volumes on ne trouve pas un livre frivole, pas un livre de pure distraction. Le plus léger de tous ces ouvrages, c'est (que Fénelon nous pardonne!) les *Aventures de Télémaque*. — Signalons aussi l'*Encyclopédie* en 28 volumes in-folio, 1re édition. L'abbé, Lapauze voulut un jour rendre cet ouvrage au libraire, qui le lui avait vendu. Etait-ce désillusion... ou simplement embarras d'argent?..

Le dépôt confié à l'abbé Payraud ne consiste pas seulement en livres. Il y a aussi quelques objets et instruments tels que:

Télescope de cuivre.
Microscope objectif.
Mortier et pilon en fonte.
Mortier et pilon en marbre.
Balance en cuivre avec ses poids en cuivre.
Trébuchets avec ses grains.
Baromètre à cadran.
Montre solaire avec régulateur en fer.
Outils divers, fioles de toute grandeur, etc.

Nous trouvons encore parmi les pièces de notre dossier un reçu des Italiens pour les machines. Le compte est signé « Antouenne Appiain ». Il comprend:

Une glasse pour allettressité; plous, raccomodage du tablou magicque; plous, pour l'air inflammable.......

M. Lallemant mit un jour en vente pour l'abbé:

Une machine électrique portative à roues de crystal, avec sa bouteille de Leyde, son carillon sans balancier, ensemble les plateaux de cuivre doré, tableaux magicques, etc.

2° Ces prêtres « instruits et travailleurs » étaient en même temps « croyants et pieux » — Leur foi était solidement assise sur de longues études de philosophie, de théologie, de controverse, qui menaient toujours à des grades universitaires brillants, et surtout à une conviction profonde. Et cette foi large et puissante s'alliait naturellement à une piété pleine de grandeur et dignité. Ce n'était pas la piété étroite de certains esprits sans fonds sérieux, qui voient des dogmes partout, qui ont l'excommunication facile. Leur piété était simple et virile, et ils n'encombraient pas leur vie de dévotionnettes efféminées, de petites chapelles, de pratiques puériles et multipliées à l'infini, qui tendraient à réduire la Religion catholique au rang d'un fétichisme naïf et ridicule, mesquin et stérile. Et cette foi vigoureuse et puissante, cette dévotion toute de sincérité et de grandeur, rayonnaient sans effort dans l'âme du peuple, toujours simpliste. Aussi les *listes des Communiants* au XVIIIe siècle, si fréquentes dans les archives de nos églises, sont-elles, à peu de chose près, le dénombrement des paroissiens adultes. Il faut bien dire pourtant que si la foi et la piété du clergé paroissial, à la veille de la Révolution, ramenait régulièrement le troupeau tout entier à la communion pascale, elles furent incapables de créer le type plus récent, de ce genre de personnes toujours occupées à de pieuses pratiques pour n'avoir pas le temps de faire des actes de vertu.

Si, dans le volumineux dossier de l'abbé Lapauze,

il n'est pas fait mention, une seule fois, des dévotions stériles auxquelles nous avons fait allusion, par contre, nous trouvons souvent des préoccupations spirituelles, comme celle que vont nous révéler les deux lettres suivantes. Nous les donnons sans aucun commentaire.

Hosteins, le 1er février 1785.

Monseigneur,

L'obligation essentielle ou nous sommes d'instruire les peuples qui nous sont confiés, et la difficulté de faire comprendre une langue si différente du patois, qui règne dans les landes, qui font partie de votre diocèse, m'ont porté à faire part à Votre Grandeur des réflexions que font naitre les obstacles que je rencontre, lorsque je veux faire concevoir le sens des phrases françaises du Catéchisme. La premiére difficulté, pour les enfants qu'on veut instruire, consiste à retenir les mots d'une langue étrangère, que leurs parents eux-même, pour la plupart, n'ont jamais comprise, et qui sont par conséquent hors d'état de la leur expliquer. La seconde, qui suit nécessairement la première, est la confusion de leurs idées dans les réponses qu'ils sont obligés de faire à des demandes dont ils ne conçoivent pas le sens. De là, l'ignorance absolue dans laquelle, malgré vos instructions les plus réitérées, ils croissent généralement. De là, l'impossibilité ou nous nous trouvons de fixer leurs idées sur les objets les plus importants de la Religion. De là enfin, le dégoût qu'inspire dans le cœur des jeunes gens, une étude qui pour eux devient si stérile et si sèche.

Si en se mettant à leur portée, par un Catéchisme traduit du françois en leur patois, qui, à peu de chose près, est commun à toutes les landes, on pouvait espérer de faire cesser leur dégoût, de fixer un peu plus leurs idées, et de graver plus profondément dans leur esprit les vérités de la Religion, je croirais mon observation digne de l'attention de Votre Grandeur, et m'offrirais avec zèle à faire cette traduction, que je soumettrais au plus sévère examen, après lequel

on pourrait en multiplier les exemplaires. Le diocèse de Dacqs (1) nous en offre l'exemple. Et le succès, qui en a résulté, paraitrait confirmer notre opinion et en donner un favorable augure.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Votre Grandeur.

Le plus humble et le plus respectueux serviteur,

LAPAUZE.

Vous m'avez fait plaisir, Monsieur, de m'informer des obstacles, qui s'opposent à l'instruction de vos paroissiens, et de m'avoir aussi mis à portée de remédier à l'ignorance, qui en résulte. Dès qu'ils n'entendent point le françois, ont travaillerait en vain à leur faire comprendre et retenir le Catéchisme du diocèze. Aussi ne suis-je point éloigné d'adopter le moyen que vous m'indiquez. Il est judicieux. Et c'est peut-être la seule manière de bien inculquer les vérités de la Religion à ces pauvres gens. Travaillez donc vous-même, je vous prie, à la traduction, dont vous me parlez. Je vous confie volontiers ce soin, parce que, connaissant vos lumières, je suis sûr que vous la ferez avec exactitude et clarté. Lorsque vous aurez mis la dernière main à votre manuscrit (2) envoyez le moi, afin que après l'avoir examiné, je puisse vous autoriser à vous en servir dans vos instructions.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur.

† J.-M. arch. de Bord^{x}

3° Cette religion solide, sortie d'une conviction profonde, aboutissait invariablement à la bonté, à

(1) Cette traduction en patois des Landes du Catéchisme du diocèse de Dax est aujourd'hui inconnue. A-t-elle jamais existé ?.. Et l'abbé Lapauze ne confond-il pas avec un Catéchisme patois, imprimé en effet au XVIIIe siècle, mais « à l'udsage du diocèse d'Aulourou ». — Cette préoccupation de l'abbé Lapauze était assurément bien fondée, car, en plein XIXe siècle, M. l'abbé Labarrère, ancien supérieur du Petit Séminaire d'Aire, a laissé en manuscrit un *Essai* très-court et très incomplet de Catéchisme patois.

(2) Ce projet ne s'est jamais réalisé. L'abbé Lapauze tomba bien malade. D'ailleurs quelques mois à peine après cette lettre il était déjà question de Bonzac pour notre ami.

la charité, au dévouement. Ces curés instruits et travailleurs, croyants et pieux étaient en même temps sensibles et généreux. Nous avons vu l'abbé Lapauze étudiant et pratiquant la médecine, préparant et distribuant des remèdes. Peut-être bien trouvait-il là un casuel supplémentaire pour secourir son affreuse misère; mais il avait aussi en vue le soulagement des misères du peuple, tant dépourvu, à cette époque, de ce genre de secours. Et l'abbé Lapauze, médecin et droguiste, n'était point une exception parmi les membres du clergé paroissial. Le souffle de charité, dont nous avons parlé, et qui avait fait éclore partout des œuvres de pitié et de secours, avait pénétré profondément l'âme et le cœur des prêtres. Aussi les aimait-on parce qu'ils étaient bons et secourables, comme on les considérait parce qu'ils étaient instruits et travailleurs. M. Jullian dit d'eux: « On pourrait, » depuis la Réforme religieuse de François de Sour- » dis, suivre pas à pas jusqu'à la Révolution les pro- » grés du clergé paroissial de Bordeaux. Il s'instruit, » il se moralise chaque jour, et son influence sans » décroitre, repose sur des principes plus salutaires » et plus légitimes. Il aime ses paroissiens, il cherche » à répandre parmi eux *la santé et l'instruction.* A » la faveur de l'adoration de Dieu, il pratique le » *culte de l'humanité.* Le peuple s'en rend compte, » il le reconnait. De tous les hommes placés au- » dessus de lui pour le gouverner, il n'aime vrai- » ment que « ses bons curés » et ses « jeunes vicaires ».

Le clergé paroissial était donc étroitement uni au

peuple. Il formait avec lui un corps compact. C'était pour les curés une source de force et aussi de consolation. Mais, par contre, un abîme immense le séparait de ses évêques et du Pape. C'était là sa faiblesse et aussi son embarras.

Contre cet Episcopat qui avait une si haute valeur morale, que l'épreuve allait faire connaitre, et qui devait montrer, dans la Révolution, tant de talents, tant de vertus, tant de foi, il y avait de la part du *bas-clergé* des défiances et des préjugés injustes, que pourtant l'on s'explique aisément.

Les prélats de la fin de l'Ancien Régime étaient beaucoup *trop haut* pour leurs curés. Parce qu'ils étaient, à cette époque, exclusivement recrutés dans la Noblesse, on pouvait s'attendre à trouver entr'eux et le bas-clergé, des préjugés, presque des haines de caste. De plus les immenses richesses, l'existence somptueuse et le train princier de ces prélats contrastait violemment avec la misère des curés. Au fond du cœur de ces derniers fermentaient l'envie, toujours mauvaise conseillère. Ils étaient jaloux, à bon droit d'ailleurs; et on comprend aisément que ces dispositions d'esprit aient créé le terrible malentendu qui séparait à ce moment là le *haut-clergé* du *bas-clergé.*

Et non seulement les évêques de cette époque étaient beaucoup *trop haut* au-dessus de leurs prêtres, mais ils étaient aussi beaucoup *trop loin* d'eux. Pour ces fils de grands seigneurs, Versailles et la Cour d'une part, les charges publiques d'autre part, avaient

des attraits fascinateurs. Et le manque de résidence entraina, avec d'autres malheurs, la rareté des visites pastorales. Les curés ne voyaient pas leur évêque, qui était pour eux un inconnu. Et, alors que des raisons nouvelles s'ajoutaient chaque jour aux anciennes, pour creuser de plus en plus le malentendu déplorable qui les séparait, il ne se présentait jamais aucune occasion de le dissiper. — Les évêques étaient souvent à la Cour, sans doute; mais ils étaient aussi un peu partout, sauf dans leur diocèse. Ils remplissaient toutes sortes de fonctions, excepté les fonctions épiscopales. Ils administraient les Provinces, présidaient les Etats, dirigeaient des Ambassades, faisaient montre d'éloquence dans les Universités et les Académies, etc. — Les pauvres et humbles curés de campagne pouvaient-ils alors connaitre et apprécier leurs évêques?... Pouvaient-ils ne pas leur en vouloir de cet abandon, dans lequel on les laissait, et qui devait sembler méprisant?...

Tel était Mgr Champion de Cicé à Bordeaux.

« Seignelay de Colbert avait eu comme prédéces-
» seur à la présidence de l'Assemblée de la Haute-
» Guyenne, et sur le siège de Rodez, Champion de
» Cicé, appelé depuis à l'archevêché de Bordeaux.
» Cicé, ami de Turgot, versé dans les travaux et les
» théories des Economistes, aimant les honneurs,
» le pouvoir, les affaires, voulait marcher, dans ces
» fonctions nouvelles, sur les traces d'un Boisgelin
» à la tête des communautés de Provence, d'un Dil-
» lon à la tête des Etats de Languedoc. Il y réussit.

» Par ses vastes connaissances en fait d'administra-
» tion, par son esprit d'initiative, et sa volonté im
» périeuse, il donna aux travaux de l'Assemblée de
» Haute-Guyenne une impulsion décisive et triom-
» pha de tous les obstacles. Comme l'Intendant et
» la Cour des Aides cherchaient à contrarier sa mar
» che, *il passa l'année 1780 à Paris,* faisant trancher,
» avec l'aide de Necker, toutes les difficultés selon
» son désir. Dans sa correspondance avec les pro-
» cureurs-syndics, conservée à Rodez, il n'est ques-
» tion que de routes, postes, octrois, haras, naviga-
» tion de rivières, commerce, jauge des vins, impôts,
» etc. Rien ne lui échappe. Il n'est jusqu'à une ma-
» nufacture de cuirs, façon d'Angleterre, qu'il s'agit
» d'établir à Montauban, qui n'attire son attention.
» Une des plus importantes créations de Cicé à Ro-
» dez, fut un Conseil d'hommes graves, estimés, et
» versés dans les lois. Il y présidait lui même et y
» convoquait les contestants. Par là une foule de
» procès furent pacifiés avant de naitre. Quand la
» nomination de Cicé à Bordeaux l'enleva à la pré-
» sidence de l'Assemblée provinciale, le rapporteur,
» organe des regrets universels, vanta en lui ce " chef
» habile qui par la grandeur de ses vues et la pro-
» fondeur de son jugement, exerçait l'empire le plus
» absolu. Il nous guide encore; son esprit nous reste;
» il est tout entier dans les premiers monuments de
» nos Assemblées" ». (1)

(1) Léonce de Lavergne, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*. p. 84-87 —Voir aussi a ce sujet l'*Histoire de l'Eglise du Rouergue*, de Servières, pages 539, 543.

On le voit, l'intelligence et l'activité de Mgr Champion de Cicé étaient remarquables, et furent en effet remarqués de très bonne heure. L'Assemblée Provinciale de la Généralité de Bordeaux, les Etats Généraux et la Constituante mirent encore en lumière ses qualités. — Il était d'ailleurs cordial et bon Ses historiens l'ont reconnu, et les lettres de l'Archevêque, qui sont au dossier de l'abbé Lapauze, sont toujours affectueuses et paternelles. — Enfin il avait l'esprit délibérément ouvert à l'intelligence des temps nouveaux; il s'employa énergiquement, dans la Chambre du Clergé, à amener la réunion au Tiers-Etat, et son libéralisme politique éclate dans son Mandement de 1789. Il alla même très loin dans cette voie, puisqu'il contresigna, en sa qualité de Garde des Sceaux, la *Constitution civile du clergé.* (1) Comme il eut été apprécié de ce bas-clergé révolutionnaire, s'il eut été connu de lui! Mais il était un inconnu pour ses curés; car il passait à peine trois mois dans son diocèse, chaque année. Et d'ailleurs le train somptueux de sa maison, soit à Bordeaux, soit à Mérignac, forçait ses miséreux curés de campagne à se tenir à une distance très respectueuse. Il fut inconnu, puis méconnu, puis jalousé. De là une défiance exagérée, une animosité injuste vis-à-vis de ce prélat, qui lui aussi se tenait trop haut et trop loin de son clergé paroissial.

(1) Mgr de Cicé, qui d'ailleurs ne prêta jamais, comme évêque, le serment qu'il avait contresigné comme Garde des Sceaux, se reprocha souvent et bien amèrement cette inutile complaisance. Il pleura toute sa vie cette faute, comme St-Pierre son reniement.

Nous disons défiance *outrée,* animosité *injuste,* parce que si ce Prélat Grand Seigneur n'avait pas d'une façon absolue les vertus épiscopales, il eut toutes les vertus sociales et aussi les vertus privées.

Sa vie privée a été pourtant violemment attaquée dans l'*Histoire de France de l'abbé Montgaillard,* lequel connaissait bien notre prélat, pour avoir fait partie de sa maison. Les Historiens sérieux de Mgr Champion de Cicé n'ont rien retenu de ces odieuses accusations pour les raisons suivantes. 1° L'abbé Mongaillard n'est désigné sous ce titre d'abbé que parce qu'il a porté quelque temps l'habit ecclésiastique; 2° Il n'est point l'auteur de l'*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825;* 3° Il est bien l'auteur d'une *Revue Chronologique* de cette époque, mais où on ne voit aucune trace de ces odieuses accusations; 4° Aurait-il accusé notre prélat, que son témoignage devrait être suspect à tous les esprits impartiaux, puisque tous les critiques lui refusent unanimement les qualités élémentaires de l'Historien. (1)

Ces indignes calomnies ont peut-être leur point de départ dans les *pamphlets anonymes* dont nous allons parler, lesquels, à leur tour, ont pour cause non point l'indignité du prélat, mais l'état d'esprit et la mentalité troublée d'un clergé qui souffre, d'un clergé mécontent, et aussi le terrible malentendu qui existait alors entre le *bas-clergé* et le *haut-clergé.* — D'ailleurs, dans les époques troublées, les pam-

(1) *Sainte-Beuve.* Premiers lundis, I. 280.

phlets anonymes pullulent. Ils furent aussi nombreux en France à la veille de la Révolution qu'au temps de la Fronde ou de la Ligue. — Le monde ecclésiastique n'échappa point à la contagion.

Le 12 août 1785, les Bénéficiers de Ste-Eulalie, par la plume vive et alerte de l'abbé Labrouche, écrivent à leur ancien confrère, auquel ils ont gardé un souvenir si affectueux :

Bordeaux est bouleversé. Ste-Eulalie assemblée a perdu la tête. La ville est infectée de libelles contre notre prélat et certains *béguinguins*, entr'autres l'abbé Langoiran.....

LABROUCHE et Cie

Le 19 août suivant, nouvelle lettre, qui donne à l'abbé Lapauze, exilé dans les landes d'Hostens et St-Magne, des détails intéressants et savoureux :

Nous allons parler un peu du libelle et du désordre véritable de Ste-Eulalie.

Quand au premier objet, vous aurez soin de faire brûler ma lettre et de ne pas en parler à âme qui vive. Les poursuites rigoureuses, les manœuvres clandestines, les mouches les plus fidèles, tout est en usage pour en découvrir l'auteur. Et presque toutes les personnes, qui en ont eu connaissance, ont été appelées en justice sur la requisition du ministère public. Je crains beaucoup qu'on ne parvienne ainsi de branche en branche au véritable point d'où il part. Pour moi, je me propose en cas d'interpellation de jurer de ne pas dire vérité. Je crois pouvoir faire un petit mal pour en éviter un plus grand, surtout dans cette circonstance. Le dit libelle traite donc, en forme de lettres, des anecdotes rhodesiennes, parisiennes et bordelaises, ayant pour épigramme :

Je crois assurément ta sagesse profonde.
Mais a quels plats tyrans as-tu livré ce monde ?

VOLT.....

Ce fol ouvrage nous apprend la conduite de M. Champion à Paris, sa liaison avec certaines dames, pendant son siège de Rhodez et depuis son advenue à Bordeaux. D'abord, deux de ses grands vicaires de la première mitre prennent place dans le petit livret. Et enfin MM. Langoiran, Lacroix, Rauzan et quelques autres viennent se mettre en rang pour y paraitre au bout d'une Généalogie, la plus vile, la plus abjecte, qu'on ait jamais tracée. Le sieur Langoiran y est surtout démasqué et peint d'après nature. Le tableau en est charmant. Il est laid, hideux comme une harpie; sot et méchant comme un dindon; brutal et hypocrite, ignorant surtout. (1) Et pour preuve de cette dernière qualité on fait une liste des ouvrages qui composent sa bibliothèque. Ce sont des auteurs condamnés et proscrits, erronés et sans jugement, avec d'autres ouvrages de la sorte, dont le nombre n'es pas très grand. Je ne me rappelle pas leur nom. Bref, il n'a que son mauvais cayer de chaire et son bréviaire de complets. Il a été à Paris non pour y apprendre la langue grecque; mais pour y devenir grec. Et « crimine ab uno disce omnes ». Vous voyez que l'ouvrage est intéressant. Je tenterai malgré tout de l'avoir et nous le lirons ensemble dans un pignadar ou sur une lande.

LABROUCHE et Cie

L'animosité du bas-clergé contre ses prélats atteignait l'entourage de l'évêque, et plus particulièrement ses vicaires généraux, administrateurs irresponsables, d'origine aristocratique pour la plupart, et bien souvent étrangers au diocèse. Ceux-là surtout étaient odieux au bas-clergé, qui étaient ou passaient pour

(1) Il fallait vraiment bien des préventions pour attaquer avec tant de violence un homme d'une valeur intellectuelle et morale, comme celle de l'abbé Langoiran. Grand vicaire de Mgr de Cicé, prieur de Mortagne, chanoine honoraire de la Primatiale, vicaire général de Dax, et professeur de Théologie en l'Université de Bordeaux, l'abbé Langoiran se révéla de bonne heure un travailleur et un érudit de marque, un administrateur infatigable, un professeur brillant, un polémiste vigoureux et serré, qui réduisit au silence les plus habiles défenseurs de la Constitution civile du Clergé, comme Gensonné et Duranthon. A l'éclat de cette carrière, s'ajoute la gloire d'un martyre de sa foi et de ses convictions. Cf.

être les pourvoyeurs d'une administration lointaine, d'une administration qui ne pouvait voir de ses propres yeux, ou entendre de ses propres oreilles. Tous les familiers de l'évêque étaient regardés comme de faux-dévots, comme d'hypocrites décélateurs ; et ils étaient désignés du nom pittoresque et significatif de "*béguinguins*". Il ne faisait pas bon être signalé comme tel. A cette époque d'anarchie des esprits dans le clergé, le « béguinguin » était l'objet de la haine passionnée et des attaques les plus violentes. C'est l'abbé Darche qui écrit à l'abbé Lapauze :

En un mot, mon cher curé, hier au sortir de la Treizaine, (1) dispute entre l'abbé Desbiey et le docteur Coppinger.(2) Desbiey lui a dit: « Je croyais, Mr, qu'étant prestres » l'un et l'autre, et servant le même Dieu, nous devions être » animés du même esprit de charité et de fraternité. — Non, » moi, a répondu le dévot Coppinger, je ne connais pas *le* » *dieu que vous servez* »…….

D'ARCHE, ch.-s-ch.

(1) La *Trézaine* était une confrérie, très bien rentée d'ailleurs, composée de treize membres, tous prêtres. Elle tenait ses réunions dans la Chapelle N. D. de la Place, à la Majestat St-André. Les membres de la Confrérie étaient élus, à chaque vacance, par les Confrères, au scrutin secret. — Il y a aux Archives départementales de la Gironde tout un dossier sur la Trézaine N. D. de la Place St-André. (G. 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736).

Une société de Bénéficiers, absolument similaire, existait aussi à St-Seurin. Elle s'appelait : la Trézaine du St-Esprit.

(2) L'abbé Luc Coppinger, bénéficier de l'Eglise St-Michel de Bordeaux, fut élu membre de la Trézaine, le 2 janvier 1779, en remplacement de M. St-Martin, curé de Pauillac. L'Archevêque de Bordeaux, S. A. le Prince de Rohan, mit tout en œuvre pour faire triompher un de ses familiers, le Sr Frichon. Et l'abbé Desbiey, toujours bien en cour, avait violemment cabalé pour le candidat du Prince-Archevêque.

L'abbé Louis Matthieu Desbiey, bibliothécaire du Collège de la Madeleine, puis chanoine de St-André était membre de la Trézaine depuis janvier 1767.

L'abbé Boy, qui avait perdu la cure de St-Seurin, comme l'abbé Lapauze avait perdu celle de St-Pierre, lui écrivait de Paris, à l'époque ou Mgr Champion de Cicé venait d'être nommé à l'archevêché de Bordeaux :

Donnez moi, je vous prie, des nouvelles qui se débitent dans votre ville, sur le compte de notre nouveau prélat. Je pense, en mon particulier, qu'il ne sera pas la dupe des Gascons, car il est plus fin que tous eux ensemble. Le règne surtout des " *béguinguins* " sera fini. Je sais qu'il n'aime pas cette engeance. Il est surtout homme à se tenir en garde contre les décélateurs, et à les estimer ce qu'ils valent.

Mais ce qui rendait les « béguinguins » plus particulièrement odieux, c'est que, vivant dans le chaud rayonnement du palais épiscopal, comblés de dignités et de prébendes, ils ne trouvaient point si urgent le besoin des réformes radicales. Ils étaient les cadres de ce qu'on a appelé plus tard la *Contre-Révolution.* La mort tragique de l'abbé Langoiran, crime affreux et incomplètement expliqué, a peut être son explication dans cette irritation, dans cette défiance générale contre les *béguinguins,* dont l'abbé Langoiran était le chef.

On peut voir que le bas-clergé échappait totalement à l'action directrice de ses chefs naturels. L'origine aristocratique des prélats, leurs goûts somptueux, leurs habitudes de luxe, le manque de résidence, le défaut de visites pastorales, tout ce qui maintenait le Haut-Clergé dans ses régions lointaines, presque mystérieuses, ou le bas-clergé ne

pouvait le suivre, tout cela tenait au mode de recrutement des évêques, à l'Ancien-Régime lui-même. Les deux clergés vivaient parallèlement, des deux côtés d'un mur de séparation infranchissable, sans se voir, sans se connaitre, sans pouvoir unir leurs efforts. Le bas-clergé se rejetta avec d'autant plus d'obstination vers le peuple humilié et malheureux, comme lui. Et c'est lui qui « fit l'éducation révolutionnaire des foules ».

Et si nous avons pu dire des évêques de l'Ancien-Régime qu'ils étaient trop loin pour le bas-clergé, pour le clergé paroissial, que dirons-nous du Pape?

Le gallicanisme doctrinaire, mais surtout le gallicanisme parlementaire, avaient pour ainsi dire coupé tous les ponts qui unissaient Rome à la France. La voix du Souverain Pontife n'arrivait jamais jusqu'au peuple et à ses curés, ou n'y arrivait que rarement et avec peine. Il fallait pour cela que le Parlement voulut bien enregistrer la Bulle du Pape : il fallait tout au moins une permission très-expresse du Roi très chrétien. L'histoire ecclésiastique de cette époque est vraiment révélatrice. Et si la *Résignation* d'un Bénéfice, à charge de pension pour le résignataire, est la plus candide manifestation de *simonie,* (1) le gallicanisme de cette époque est, dans la pratique, le

(1) C'était tout au moins un incorrection difficillement justifiable. Le Pape, en intervenant dans ces sortes de transactions, quoiqu'il eut la main un peu forcée, les légitimait en quelque sorte. D'ailleurs jamais le revenu total du Bénéfice ne fut le prix de la Résignation. La pension ne pouvait jamais excéder le tiers du revenu,

schisme, au sens le plus absolu du mot. — Qu'on se rappelle la Bulle de canonisation de St-Vincent-de-Paule, arrêtée à la frontière du Royaume par le Parlement, qui refusait de l'enregistrer. Il fallut un Lit de Justice pour permettre au Roi de forcer la main à ce Parlement français, lequel se refusait à enregistrer la Bulle de canonisation d'un saint, qui est une des gloires les plus radieuses de la France. (1) — Autre fait, d'ailleurs inédit, et bien symptomatique. La congrégation des Sulpiciens, possède 14 volumes manuscrits de la Correspondance de M. Tronson, supérieur de St Sulpice. Dans une lettre, l'évêque d'Arras écrit à M. Tronson, que, dans une réunion d'évêques tenue chez lui, on vint à agiter la question de soumettre des *Statuts Diocésains* à l'approbation du Pape. L'un des évêques les plus considérables du Royaume, qui assistait à la réunion, et que M. Tronson connait bien, repoussa la motion, *sous prétexte qu'il ne fallait pas créer un précédent,* et *en rappelant que Rome allait vite dans ses empiétements,* M. Tronson a écrit en marge de cette lettre : *Schismatique !..*

Et ce n'étaient point seulement les Constitutions Apostoliques, mais les décrets de Concile eux-même, qui étaient arrêtés ainsi aux frontières du Royaume. Le Concile de Trente n'y pénétra que par morceaux et *quasi per ignem,* pour ainsi dire. — Cela dura ainsi jusqu'à la Révolution. A ce moment le *Gallicanisme*

(1) Le Parlement en voulait à St-Vincent de Paule d'avoir fait partie de la *Confrérie du S S.-Sacrement* de M. Olier, à St-Sulpice. Cette Confrérie était tenue pour suspecte par le Parlement, qui la qualifiait d'*association politique,* parce qu'elle était antijanséniste et contrariait ses tendances.

prit la tutelle de la Constitution civile du Clergé, que le *Jansénisme* avait enfanté. Ce fut leur perte. C'est ainsi qu'ils se suicidèrent. Et ce n'est pas un des moins heureux résultats de la Révolution, de nous avoir débarassé ainsi, d'un seul coup, du Jansénisme et du Gallicanisme.

Revenons maintenant à l'abbé Lapauze.

La Constitution civile du Clergé (juillet-août 1790) et la loi du Serment (novembre 1790) compromirent l'œuvre de la Révolution, qui, dès ce moment, fut abandonnée des « curés » dont elle était la « fille », et du peuple qui suivit ses curés.

L'abbé Lapauze refusa de prêter serment, ou plutôt, le 23 janvier 1791, l'abbé Lapauze et son vicaire de Bonzac prêtèrent serment, mais avec des restrictions. Par lettre du 13 février 1791, les officiers municipaux de Bonzac invitent, de nouveau et avec insistance, l'abbé Lapauze et son vicaire à prêter serment, sans restriction, à la *Constitution civile du Clergé*, car le district en réclame le verbal. L'abbé Lapauze répond alors en faisant tenir à la Municipalité la pièce suivante :

Nous soussignés, en vertu des Droits de l'Homme, qui nous ont été mis sous les yeux, par lesquels nous avons appris que nul ne pouvait être inquiété sur ses opinions religieuses, déclarons : que nous croyons devoir être soumis quant au régime temporel et politique au pouvoir législatif du Royaume ; mais en même temps reconnaissons l'indépendance absolue de la juridiction de l'Eglise, que ledit pouvoir législatif temporel ne peut ni ne doit forcer ou contraindre ; ce qui est arrivé par les Décrets relatifs à l'organisation prétendue civile du Clergé. En conséquence, affirmons et déclarons per-

sister, jusqu'à notre dernier soupir, dans la restriction que nous opposames au serment, que nous avons prêté le 23 janvier dernier, en vertu du décret du 27 novembre 1790, sanctionné par le Roy, et confirmer de plus en plus la susdite restriction, voulant être fidèles à Dieu et à notre Ste-Religion, quelque chose qui nous en arrive; car telle est notre opinion religieuse.

En foi de ce.....

LA PAUSE, curé de Bonzac,
PAYRAUD, vic.

La situation se tendait. Avant qu'elle ne se rompit, le curé de Villegouge fit une tentative pour amener l'abbé Lapauze à prêter le serment. Cette lettre n'a d'autre intérêt que de montrer le Gallicanisme aux abois ergotant piteusement pour la défense de la *Constitution civile du Clergé*. Tout le vide et le danger de cette doctrine apparaissent ici. Ce sont les dernières convulsions avant la mort.

Monsieur et cher archiprêtre,

Il y a longtemps que j'aurais eu le plaisir ou de vous voir ou de vous écrire, si j'avais écouté la voix de mon cœur et mes sentiments pour vous. Je ne sais si l'on m'a trompé en m'assurant que vous étiez décidé à prêter dim. prochain le serment civique, tel que l'Assemblée Nationale l'exige des ecclésiastiques fonctionnaires, et que la seule difficulté qui vous avait empêché de le prêter, c'était celle qu'offre la jurisdiction des vicaires, qui seront choisis par les curés seuls. Mais, mon cher curé, cette difficulté s'évanouit dès que l'on sait que depuis l'origine des curés jusqu'au Concile de Trente, par une concession de l'Eglise, si ce n'est *jure innato*, les curés ont joui du droit de choisir leurs vicaires, même sans l'approbation de l'évêque; les vicaires avaient donc alors une jurisdiction déléguée, provenant de l'Eglise elle-même par le canal des curés. Eh bien, cet état, qui avait eu lieu pendant

une si longue série de siècles, aura lieu aussi à présent, attendu que la Nation, usant de son droit, a rejeté la discipline du Concile de Trente, qui a exigé une approbation personnelle de l'évêque dans les prêtres, qui, comme les vicaires, sont sans titre. Il faut du reste si peu confondre cette approbation personnellement donnée par l'évêque, avec toute jurisdiction déléguée, que, suivant le Concile de Trente lui même, tout prêtre, même un apostat, peut validement absoudre *in articulo mortis*. Voilà donc le nœud de la difficulté tranché. Il est constant qu'il faut une jurisdiction déléguée à celui qui n'en a pas une ordinaire. Et dans tous les temps, il en a été de même. Mais c'est une erreur de croire qu'il ne puisse y avoir de jurisdiction déléguée qu'autant qu'il y a une approbation de l'évêque. Cette approbation a-t-elle aussi été requise par un chapitre de discipline, tandis que la jurisdiction déléguée est dite nécessaire dans un chapitre du Concile de Trente. Du reste, la Nation rejetant, comme protectrice des S S. Canons, la nouvelle discipline du Concile de Trente, la discipline précédente revit de droit. Ou bien, il faudrait dire que la rejection, dont s'agit, est de toute inefficacité, ou qu'en attendant l'Eglise de Dieu serait sans discipline, sans ordre ou règle à suivre à cet égard; ce qui serait une impiété.

Voilà, ce me semble, une réponse satisfaisante à cette difficulté.

Depuis 4 mois, je lis et relis le Concile de Trente. Tous les écrits incendiaires ou spécieux contre le *Serment* le citent, et, dans presque tous les passages, son sens est dénaturé. Soyez sûr de ce que je vous dis, mon cher archiprêtre Et je crois qu'il vous a été aisé de vous apercevoir de cette atroce imposture. — Comment se peut-il, en un mot, que le Pape et les évêques, qui connaissent la Constitution civile du Clergé depuis le mois d'août dernier, ayent gardé le plus profond silence en ne prononçant pas une loi canonique contre une Constitution, qu'ils avaient reconnue schismatique. Cela est incohérent avec l'esprit de sagesse, avec lequel elle se conduit et doit se conduire, dans un moment ou le dogme et la morale sont en danger. Je regarde le refus du *Serment* de la plupart de nos évêques et des grands-vicaires, comme le

fruit de leurs regrets, non pour la perte de la discipline de l'Eglise, mais du veau d'or que l'Assemblée Nationale vient de briser. Je suis pressé de fermer ma lettre, et mon cœur l'est aussi de vous renouveler mon sincère et respectueux attachement, que je vous ai voué, et avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LAFONTAN,
curé de Villegouge.

L'abbé Lapauze maintint avec courage et dignité son refus de serment et il fut remplacé à la cure de Bonzac par son vicaire de Galgon, ancien religieux, assermenté dès les premiers jours. Il se réfugia à Bordeaux, près de l'Eglise St-Seurin, et vis-à-vis de la Faiencerie, (1) où il se tint caché quelque temps. C'est là qu'une lettre du curé de Grayan vint le rejoindre, pour lui demander un conseil. Cette lettre, qu'un exprès vint remettre secrètement, est du 13 mai 1791.

Votre opinion sur la Bulle du Pape qu'on dit apocryphe. *Le St-Père n'y cherche-t-il pas à faire renaitre les anciennes maximes ultramontaines contraires et toujours repoussées par les libertés de l'Eglise gallicane?* Je ne l'ay pas lue, je voudrais bien la connaitre. Quelques détails à ce sujet, je vous en conjure, ainsi que sur tant d'autres qui, vous le savez, doivent m'intéresser.....

J. L.....

La vérité, c'est que, par un Bref du 10 mars adressé à Louis XVI, le Pape avait condamné déjà les décrets et la loi du Serment. Puis, un Bref du 13 avril suivant était venu apporter la condamnation défini-

(1) La maison qu'il habitait portait le n° 76 de la rue de la Trésorerie.

tive de la *Constitution civile du Clergé.* — Mais on avait répandu à dessein de fausses nouvelles sur une prétendue approbation donnée par le Pape à la *Constitution civile...* On avait même fait circuler de faux Brefs dans ce sens. Et le mot d'ordre était donné dans le camp révolutionnaire de nier l'authenticité des Brefs du 10 mars et du 13 avril. (1)

Dans quelle situation d'esprit pouvaient-ils bien se trouver ces malheureux prêtres, si attachés à leur foi qu'ils ne songent point un instant à abandonner, mais ballotés dans une tempête d'opinions contradictoires, perdus dans une nuit de fausses nouvelles, et gardant toujours, jusqu'au dernier moment, leurs préventions insensées de gallicans, leurs défiances contre leurs évêques?. .

Le curé de Grayan écrit à Léon Lapauze, à Saint-Loubès, le 1er février 1791 :

J'ai reçu, mon très cher Léon, vos lettres. J'apprends avec bien de la peine que vous vous trouvez toujours bien fatigué de l'accident de cheval, et que vous avez failli, tout comme moy, ne pas voir les admirables effets de la *Constitution*. Avoues, mon cher amy, que s'ils sont favorables pour certains, ils sont bien funestes pour nous. Qu'allons nous devenir ? Ma foi, je n'en sais rien. Nous sommes dans une alternative bien cruelle : ou manquer aux principes de notre foy et de notre conscience, ou mourir de faim, si, dans le vray, on nous force à un serment que le grand nombre des docteurs assurent être contraires aux véritables principes, tandis que d'autres assurent le contraire. Cette incertitude est cruelle... .... Enfin, quelque chose qui m'en arrive, je serai toujours votre sincère amy.

LA PAUSE, curé de Grayan.

(1) Ludovic Sciout, *Histoire de la Constitution civile du Clergé.*

Chose bien curieuse, pendant que le clergé de France, tout en affirmant encore ses préventions gallicanes, se tourne vers Rome, et attend, espère, désire que d'au delà des monts vienne la lumière et le mot de ralliement, le Pape hésite longtemps et ne se décide à parler que sept mois après les décrets... Quand les évêques gallicans combattent si brillamment et si courageusement pour la Primauté du Pape; quand le bas-clergé gallican se tourne enfin vers Rome, le Pape se tait, et ne se décide que lentement à reprendre le sceptre de la Primauté, à triompher enfin du Jansénisme et du Gallicanisme définitivement en déroute.

Toujours est-il que le *bas-clergé*, par le fait de vices inhérents à l'Ancien Régime, resta jusqu'au dernier moment profondément séparé de ses évêques et du Pape. C'est un état d'anarchie. Les « *curés* » principalement, ne sentent aucune direction, et cette solution de continuité dans l'organisme hiérarchique leur fait une situation anormale et étrange. A la tête de leurs paroissiens qui les considèrent, les vénèrent et les aiment, ils se trouvent, sans l'avoir cherché, être comme des chefs de bandes irréguliers, dans la furieuse mêlée sociale, qui s'engage en 1789. Et cette union intime, cette association d'infortune et d'espérances, ces liens si étroits entre le peuple et ses curés, se resserrent encore à mesure que les difficultés grandissent.

Le 13 mai 1791, le curé de Grayan, qui a refusé le Serment, écrit à son cher neveu, notre abbé La-

pauze, insermenté lui aussi, et caché à Bordeaux :

Je suis encore dans mon Bénéfice. C'est à la pénurie des sujets que j'en ay l'obligation ; car on sait parfaitement que mon serment n'était que restrictif. Je l'ay dit et répété, et j'en ay obtenu la déclaration de la municipalité, ainsy que je puis le justifier quand il sera tems. De cette manière, j'ay évité jusqu'ici d'être remplacé. Mais aujourd'huy n'ayant pas voulu lire la lettre de M. Pacareau, (1) que me dira-t-on ? Ce qu'ils voudront ; je m'en mocque. Je subirai sans peine votre même sort, et celuy de tant d'autres. Je ne vous cacheray pas cependant, mon cher amy, que *je suis si attaché à mes paroissiens, et que mes paroissiens me rendent si fort le réciproque, que je les quitterai avec regret,* et que je les verrai de même exposés à se perdre avec l'intrus. Que faire ? mon cher amy, et comment s'y prendre pour ne pas avoir ce désagrément, ni exposer mon troupeau au danger qui le menace, pour obéir à la loy sans blesser la conscience ? Vous avez des lumières et vous êtes dans le centre. Donnez moi votre avis et votre conseil d'après les circonstances actuelles.

LA PAUSE, curé de Grayan.

Voilà donc les « curés » et les « vicaires », tout le « bas-clergé paroissial », avec le peuple qui ne veut point les abandonner, tout-à-coup arrêtés dans leurs tendances et leurs élans révolutionnaires.

La Constituante a commis une faute éternellement regrettable, en rejetant dans l'opposition, par la *Constitution civile du Clergé,* ces « curés » et ce peuple, qui avaient fait la Révolution, et qui en étaient la principale force. Avec ce peuple et ses curés, la Révolution serait arrivée au but, sans violence, sans les

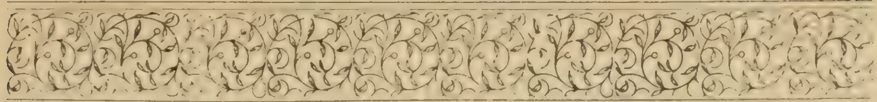
(1) *Pierre Pacareau* était chanoine de St-André. En mars 1791, ce vieillard octogénaire, dont les opinions jansénistes et gallicanes étaient bien connues, se laissa élire, avec beaucoup de candeur, *évêque métropolitain du Sud-Ouest*. Sa vie et sa mort, ses travaux d'érudition et son épiscopat sont des plus ternes.

crimes et les horreurs de la Convention. Ce peuple et ses curés auraient fait d'un coup la Révolution complète, et eussent ainsi épargné à la France ces secousses sociales, qui, depuis lors, l'énervent, l'affaiblissent, et la diminuent graduellement. (1)

(1) M. Thiers est le seul historien qui ait pris la défense de « la Constitution civile du Clergé » dans son *Histoire de la Révolution*. Ses idées sur ce point s'étaient déjà bien modifiées quand il écrivit l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

M. Albert Sorel a très bien fait ressortir la faute politique de la Constituante, et l'erreur funeste dans laquelle elle tomba, en décrétant la Constitution Civile. — L'*Europe et la Révolution française*.





III

La situation du clergé paroissial en France à la fin de l'Ancien Régime était intenable. Nous l'avons vu pauvre misérable et besogneux, sous le rapport matériel. Nous l'avons vu aussi désemparé moralement; puisque il était profondément séparé du Pape et des Evêques, ses guides et ses inspirateurs naturels. Il ne pouvait donc attendre le salut que de ses propres efforts. Aussi coopéra-t-il activement à l'avénement du nouvel ordre de choses, qui se préparait. Il devint nettement révolutionnaire.

Nous avons vu aussi le clergé paroissial de cette époque uni par les liens les plus étroits au peuple qui le connaissait, auquel il appartenait par ses origines, dont la vie était mélée à sa vie, et qui lui reconnaissait ses services par une vénération profonde et une confiance sans bornes. Aussi souffrait-il doublement et de ses propres infortunes et de celles du peuple. Les tendances et les aspirations des « curés » étaient celles de leurs paroissiens. Les maux étaient

communs, les efforts devaient être communs, et les espérances aussi. (1)

Ce qui le prouve bien c'est que les revendications des *Cahiers du Clergé*, quand ils sont rédigés par des curés, sont presque identiquement les revendications des *Cahiers du Tiers-Etat*. Le Clergé veut lui aussi et réclame avec insistance : la proclamation de la liberté individuelle ; la destruction des prisons d'Etat ; l'abolition des tribunaux exceptionnels ; l'inamovibilité des juges ; l'admissibilité de tous aux emplois publics ; un recrutement militaire dont personne ne sera exempt ; le rachat des droits seigneuriaux ; la liberté illimitée du travail ; la destruction des douanes intérieures ; la multiplication des écoles dans chaque paroisse et leur gratuité, etc. — Comme le Tiers Etat le Clergé réclame aussi, par la voix de ses curés, une Révolution même politique : droit inperscriptible pour la nation de s'assembler périodiquement, de faire des lois, de voter les impôts ; réunion des Etats-Généraux tous les ans ; inviolabilité des Députés ; assemblée des Etats dans chaque Province ; municipalité dans chaque ville, etc. (2)

Les curés de Bordeaux dans une lettre adressée à Necker, dans le mois de janvier 1789, le chargent « d'obtenir de la justice du roi, que les curés de

(1) « Les trois quarts et plus du clergé ont pris naissance du tiers-état, vivent avec lui, partagent son aisance et sa misère, ses peines et son plaisir, et n'ont point d'autre intérêt que les siens. Tous les membres du Clergé sont privilégiés. Que la pensée de ces privilèges est accablante pour un congruiste, pour les deux tiers des curés des villes et de la campagne, qui n'ont pas de quoi les faire valoir et en jouir. Le curé est l'homme du peuple... » *Tableau moral du Clergé*. — 1789.

(2) Voir M. de Tocqueville. L'*Ancien régime et la Révolution*,

» France aient aux Etats-Généraux un nombre suf-
» fisant de représentants dans le second ordre du
» Clergé ». Ils ajoutent : « La France ne peut obte-
» nir que de vous le rétablissement de ses finances
» et une *Constitution* raisonnée, qui, conciliant les
» droits de l'Homme et ceux de la Nation avec la
» Majesté du trône, fera le bonheur de tous » .

Et le clergé paroissial tout entier, dont la situation est misérable, va avec enthousiasme au devant du nouveau régime qu'il entrevoit. — Le curé de Cénac, un certain Broustet, a parfaitement exprimé l'opinion dominante du clergé paroissial quand il a écrit : « Je suis trop bon patriote et trop ami de la Révo-
» lution pour faire faute de concourir à sa perfec-
» tion et à sa consolidation. J'ai même de très
» bonnes raisons pour cela... ma tranquillité et mon
» intérêt personnel..... et le bien public pour lequel
» je serai toujours disposé à faire tous les sacrifices
» dont je serai capable ».

Et non seulement le clergé paroissial avait des tendances révolutionnaires, mais, de plus, c'est lui qui a été, en fait, la cause déterminante de la Révolution. Quand, le 13 juin 1789, la salle des Communes s'ouvrit pour donner passage aux trois « curés », députés du Poitou, qui malgré la défense du roi, malgré la résistance ou tout au moins les hésitations des ordres privilégiés, venaient se joindre au Tiers-Etat, l'élan était donné ; la brèche était ouverte ; les Etats-Généraux allaient devenir l'Assemblée Nationale ; la Révolution était faite.

Le clergé des paroisses était donc nettement révolutionnaire, au moment de la Convocation des Etats-Généraux. Mais, on le conçoit bien, cela n'était pas le résultat d'une illumination soudaine. Depuis longtemps cette Révolution était prévue, prédite même,(1) et le recrutement, la mise sur pied de cette armée dont les curés étaient pour ainsi dire les cadres, datait d'un demi-siècle. Le succès de l'assaut, qui allait être donné, tenait à la puissante organisation qui l'avait décidé.

Mais dans un temps où, malgré tout, la personne du Roi était encore auréolée d'un prestige absolu; à une époque où les fonctions publiques étaient exclusivement aux mains d'une noblesse athée et jalouse de ses prérogatives; où la voix des petits n'avait au-

(1) L'abbé de Bauregard, prêchant à N.-D, de Paris en 1776, s'écria : « Oui, Seigneur, vos temples seront dépouillés, vos fêtes seront abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Aux saints cantiques, qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes. — Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du saint des saints, et recevoir l'encens coupable de nouveaux adorateurs ».

En 1776 aussi, le chevalier de Lille produisit la chanson, appelée "Turgotine". dont voici deux couplets sensationnels :

On verra tous les états
Entr'eux se confondre ;
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre.
Des biens on fera des lots
Qui rendront les gens égaux
Le bel œuf à pondre,
ô gué !
Le bel œuf à pondre !

Du même pas marcheront
Noblesse et roture ;
Les Français retourneront
Au droit de nature.
Adieu Parlements et lois.
Adieu ducs, princes et rois
La bonne aventure,
ô gué !
La bonne aventure !

Voir *Mélanges d'une petite Bibliothèque*, pages 98 et 99. — Voir *Biographie des Croyants célèbres*, t II p. 366.

cune chance d'arriver jusqu'au trône; à une époque où la Bastille était encore debout, où la Raison d'Etat suffisait largement à étouffer bien vite toute réclamation contre les privilèges les plus abusifs, il ne pouvait y avoir d'organisation contre l'Ancien Régime qu'*une organisation dissimulée,* qu'*une organisation secrète..*

Or la *Franc-Maçonnerie* était là, puissante organisation secrète, merveilleux instrument de propagande. Les curés y entrèrent. Et, pour eux, ce ne fut pas autre chose qu'une manière, qu'un procédé d'opposition libérale aux abus de l'Ancien Régime.

D'ailleurs la Franc-Maçonnerie avait, au XVIIIe siècle, des attraits bien séduisants. Il est facile de comprendre sa propagation rapide, et pourquoi les âmes généreuses, surtout, furent vraiment fascinées.

1o C'était d'abord chose toute nouvelle en France, où ce qui est nouveau est toujours beau. La Franc-Maçonnerie avait été importée d'Angleterre en France, par lord Derwent-Water, en 1725. La constitution de la Maçonnerie Nationale datait à peine de 1743. Enfin la fondation du Grand-Orient de France, avec le duc de Chartres pour Grand-Maître, est du 24 septembre 1772. La Franc-Maçonnerie était donc toute nouvelle en France, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Aussi, malgré les divisions profondes, qui éclatèrent sous la Grand-Maîtrise de l'insouciant Louis de Bourbon, comte de Clermont; malgré la rivalité des fractions schismatiques, avec les grades chapitraux ou écossais, qu'inventa et introduisit le

chevalier Ramsay, la Franc-Maçonnerie s'étendit en bien peu de temps dans toute la France.

2° Un autre attrait de la Franc-Maçonnerie, attrait bien puissant, ce fut la multiplication des grades et des insignes. Les grades donnaient satisfaction à la vanité d'un grand nombre; ils donnaient même l'illusion d'une compensation, d'une revanche contre la morgue des classes privilégiées. — Ainsi, le *Rite Français* avait à l'origine les trois grades symboliques seulement; mais à ceux là ne tardèrent point de s'ajouter les quatre ordres chapitraux de la Maçonnerie des Hauts-Grades.— Quant au *Rite Ecossais,* il créa du premier coup 25 degrés, et en quelques années à peine il en arriva à 33 degrés. (1) On s'imagine facilement la magie que durent exercer à cette époque les grades supérieurs avec leurs titres et leurs cordons. Ce fut de l'affolement; ce fut la *mode.* Tout le monde était franc-maçon, pour ainsi dire.

Dans la région bordelaise, qui nous occupe tout spécialement, les Loges étaient très nombreuses à la fin du XVIII[e] siècle. Voici leur liste avec les dates de la fondation:

La L.·. Anglaise	1732
La L.·. Française, dite des Ecossais	1740 (1738?)
La Parfaite Harmonie	1746
La L.·. du Président Lavie..	1746
La L.·. de l'Amitié	1746

(1) Le rite de Misraïm, ou d'Egypte, qui vit le jour en 1817, créa quatre vingt dix degrés!.. — *Le Tuileur Expert,* passim.

La L.·. des Cœurs-Unis, or.·. de Blaye .	1767
La Réunion des Elus, à Bordeaux . . .	1769
La L.·. St-Esprit, à Bordeaux.	1771
La L.·. l'Alliance, à Tonneins.	1777
La L.·. l'Alliance, à Bordeaux	1777
L'Heureux Hasard, or.·. du Médoc . . .	1778
L'Etoile flamboyante aux 3 fleurs de lys, à Bx	1779
La Candeur, à Bordeaux.	1779
La Confiance, à Bordeaux.	1780
La L.·. St-Martin, à Pauillac,.	1783
L'Essence de la Paix, à Bordeaux. . . .	1783

Il y aurait encore à ajouter à cette liste bien d'autres Loges, qui n'eurent qu'une existence éphémère, telles que la Loge des Chev.·. du Temple, etc.(1)

On peut juger par là du nombre des adhérents à la Franc-Maçonnerie dans nos régions, à la fin du XVIIIe siècle. Un " Almanach des Francs-Maçons " parut tous les ans à partir de 1761 chez les frères Labottière, libraires, place du Palais, à Bordeaux. Et même, à plusieurs reprises, cet Almanach est annoncé dans le *Recueil des Affiches Nouvelles, etc... de Bordeaux,* sous le titre: « Almanach des Francs-Maçons et des Franches-Maçonnes ». Puisque c'était la « mode », les dames à Bordeaux, comme à Paris, comme à la Cour, ne pouvaient manquer de s'en

(1) Nous ne nous occupons dans ce travail que de la Franc-Maçonnerie proprement dite. Il ne peut être question ici de la Maçonnerie d'imitation, des Ordres de la Félicité, de l'Ancre, des Fendeurs, des Mopses, du Bouchon, de la Persévérance, de la Rose, etc.

Nous ne voulons point même nous préoccuper un seul instant des L.·. Mesmériennes, ni même de l'Illuminisme de Martinez Pasqualis, et de son disciple St-Martin, tous deux pourtant Bordelais d'occasion, et qui agitèrent violemment les esprits dans notre ville, de 1767 à 1789.

engouer. Et les *Loges*, dites d'*adoption*, furent un moment très nombreuses.

Dans les archives de la *Loge Française Elue Ecossaise*, à Bordeaux, se trouvait, et peut-être se trouve encore, un tableau des FF.·. qui la composaient en 1777 ou 1779. A défaut du tableau qui nous révélerait des noms propres, voici la composition de cette Loge, vraiment brillante à cette époque :

Le Lieutenant du Maire de la ville de Bordeaux;
Le Duc de Duras.
4 Présidents à mortier;
Le Premier président au Parlement;
1 Avocat général au Parlement;
4 Avocats au Parlement;
1 Procureur au Parlement;
1 Contrôleur des arrêts de la Cour;
1 Juge;
1 Président aux requêtes du Palais;
1 Chevalier d'honneur au Parlement·
1 Notaire royal;
Le Commandant du fort Sainte-Croix;
Le Consul de la Bourse;
Le Consul du roi d'Espagne;
Le Trésorier de France;
1 Chanoine de Saint-André;
L'Abbé Roboam, prieur;
L'Architecte Louis;
Le Capitaine du Port;
22 Négociants;
5 Capitaines de navire.

3° La Franc-Maçonnerie répondait encore à ce besoin du merveilleux qui est le tourment des siècles et des sociétés sans religion, qui était par conséquent le tourment du XVIIIe siècle. Quand on ne croit plus, on croit à tout; et la foi religieuse ne disparait jamais que pour faire place à la crédulité, que pour laisser le champ libre aux Cagliostro et aux Mesmer. Or, la Franc-Maçonnerie avait d'abord l'attrait mystérieux de tout enseignement ésotérique, par ses serments et son silence. Mais, en plus, une variété maçonnique, les *Rose-Croix*, venus d'Allemagne, prétendirent avoir le secret de faire de l'or, et aussi de mettre ses adhérents en communication directe avec les grands hommes des siècles passés!... Ces théosophes charlatans, ces mystaguogues rusés ne reculèrent pas devant les fantasmagories les plus grossières, qui leur réussirent d'ailleurs très bien. Ah! le mystère évincé prenait bien sa revanche!.

4° Sans doute la crédule impiété et la naïveté des fils de Voltaire pouvaient seules se laisser prendre à des appeaux de ce genre. — Mais les âmes élevées furent, à leur tour, fascinées par l'éclat des maximes humanitaires et des généreux dévouements qui firent alors le succès de la Franc-Maçonnerie. N'oublions pas qu'à la fin du XVIIIe siècle un souffle de charité avait passé sur la société française. Or la Franc-Maçonnerie semblait toute imprégnée de charité, et le devoir essentiel du Maçon était de venir, toujours et en tout, au secours de ses « frères ». Elle abusait d'ailleurs dans les discours de ses orateurs, et dans

les *planches* adressées aux affiliés, de cette phraséologie sentimentale, qui est la caractéristique de la littérature de cette époque, et qui impressionne toujours vivement l'âme des malheureux de tous les temps. Les « loges rappelent les anciennes confréries » du Moyen-Age, par leurs statuts et leur organisa-» tion. Elles posent en loi l'aumône « ce salutaire » ouvrage », qui est un des plus heureux effets de » l'amour et de l'amitié des vrais maçons. Le prin-» cipe même dont elles s'inspirent est l'ancienne » Corporation chrétienne ». A Bordeaux, pour citer des actes de charité d'un intérêt local, les Loges concoururent pour une somme de mille livres à la fondation de l'école des Sourds-Muets de Mgr Champion de Cicé, dont le fameux abbé Sicard fut le premier directeur. — En 1781, la *Loge Anglaise* racheta un esclave sur les côtes d'Afrique, pour le rendre à sa famille qui habitait Bordeaux. — Cette même Loge en octobre 1788, fit tenir un sac de mille livres à la société Philantropique de Bordeaux, pour les pauvres de la ville.

5º Une des passions fondamentales de la nation française à cette époque, c'était la haine de la féodalité. Or la Franc-Maçonnerie détenait seule, exclusivement, la prestigieuse formule : *Liberté, Egalité, Fraternité,* qui renferme, il faut bien le dire, toute la vérité morale pour les sociétés politiques. Quel éclat fascinateur devaient avoir alors ces trois mots, pour tous les infortunés, au cœur desquels couvait le mécontentement, sinon la révolte !

6° Enfin, la Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle était bien loin d'avoir le caractère odieux d'impiété et de haine du Christianisme, qui domine les Loges d'aujourd'hui. Qu'on en juge par quelques faits : Le 28 juin 1775, les Francs-Maçons bordelais fondèrent une messe à perpétuité, dans la chapelle du Becquet, en actions de grâces pour le retour du Parlement.— En 1787 et 1788, le f.·. Arsenne, prêtre et religieux, figure, dans les archives de la *L.·. Franc.·. élue Ecoss.·.*, comme « aumônier de la Loge ». — Le 11 août 1788, la *Loge Française d'Aquitaine* prêta trois lustres aux RR. PP. Récollets de Bordeaux pour les fêtes de la canonisation d'un Saint. — Voici maintenant un extrait du *Livre des Tracés des Loges Générales*, aux archives de la *Loge Française Elue Ecossaise :* « Les » Juifs ne seront pas admis à nos mystères. C'est » dans le sein du Christianisme que la Maçonnerie » a pris naissance. Les premiers Maçons se vouèrent » en Orient à la défense des Lieux Saints. Or comment admettre les Juifs dans le sein d'une société, » formée sur le Christianisme, pour la plus grande » gloire de la Religion, le bonheur et la consolation » des premiers fidèles *(sic)*. Ce n'est pas tout. Nos » Loges sont dédiées à Saint-Jean-Baptiste, précurseur du Messie, et les Juifs ne reconnaissent ni la » divinité du Messie, ni la mission de Saint-Jean-Baptiste. C'est sur l'Evangile que nous prêtons » serment, et ce livre sacré, objet éternel de notre » vénération, n'est pour les Juifs qu'une œuvre de » ténèbres et de mensonges ». Cette décision qui

avait été prise en l'Assemblée plénière des LL.·. de Bordeaux, le 12 février 1791, fut rapportée le 29 nivôse an II. — On a déjà remarqué sans doute dans la liste des Loges régionales que nous avons donnée, certains noms d'un caractère très religieux comme la L. . St-Esprit, la L.·. St-Martin.-M. Dumoulin, l'érudit iconographe, a publié un en-tête de papier à lettre d'une L.·. maçonnique, que nous tenons à reproduire ici :

L.·. DES DISCIPLES DE St-VINCENT DE PAUL

(Au-dessous l'image représente le Saint recueillant des enfants abandonnés)

A L'O.·. de Paris le J.·. du M.·. de la Vén ·. L.·. 58

SALUT FORCE ET UNION

Malgré tout ce que nous venons de dire des attraits de la Franc-Maçonnerie, à la veille de la Révolution, et des illusions qu'on pouvait avoir à son endroit, il faut bien reconnaitre comme énorme le fait de nombreuses affiliations de prêtres. La Franc-Maçonnerie en effet 1° était déjà formellement condamnée par deux Constitutions Apostoliques ; 2° elle avait déjà paru suspecte au pouvoir civil lui même; 3° elle était signalée comme dangereuse pour la foi catholique par des gens avisés.

Le 14 janvier 1738, Clément XII, dans sa bulle *Eminenti,* avait formellement condamné toutes les sociétés secrètes et nommément celle des Francs-

Maçons. Le 18 mars 1751, Benoit XIV, par sa bulle *Providas,* confirma la bulle *Eminenti* de son prédécesseur, et renouvela les condamnations portées contre la Franc-Maçonnerie.

Mais il nous suffira sans doute ici de rappeler ce que nous avons déjà dit du clergé gallican sous l'Ancien-Régime. La voix du souverain Pontife n'arrivait jamais jusqu'à lui. Et les Constitutions apostoliques contre les Francs-Maçons, comme tant d'autres Constitutions, étaient complètement inconnues, absolument ignorées du clergé Français.— De nombreuses publications avaient déjà paru pour et contre la Franc-Maçonnerie. Il est pourtant à remarquer que les prêtres, qui se prononcent contre la Franc-Maçonnerie, ne citent même pas, à l'appui de leur opinion, les Constitutions apostoliques portant condamnation des sociétés secrètes. En 1748, pour se borner à un exemple, parut à Paris la *Lettre d'un Ecclésiastique de Paris à un curé du diocèse de Langres.* Cet ecclésiastique parisien ne prend point au sérieux la Franc-Maçonnerie et ses secrets. Cependant avant de donner un conseil à son confrère de Langres, il a consulté six *docteurs de Sorbonne,* dont il donne la consultation motivée, laquelle condamne les affiliations maçonniques.

Le *Chatelet* aussi avait condamné la Fr.·. M.·.. Mais quelle pouvait bien être la portée de cette condamnation en France, où la Grand-Maitrise était acceptée, *du consentement du Roi,* d'abord par S.A.S. Louis de Bourbon, comte de Clermont, puis par le

duc de Chartres? Que pouvait cet arrêt contre la *Loge du Contrat social,* ou celle de *La Candeur,* par exemple, auxquelles s'étaient affiliés à l'envi les ministres comme Maurepas, les grands seigneurs comme M. de St-Florentin, les duchesses et les dames de la cour, comme l'infortunée princesse de Lamballe? (1)

L'arrêt du Chatelet était si bien lettre morte que les Francs-Maçons de l'époque, grands amateurs de banquets, de fêtes et de réceptions brillantes dans leurs Loges, ne se gênaient pas le moins du monde pour donner des fêtes publiques et extérieures. En 1776, au mois d'avril le duc et la duchesse de Chartres se trouvèrent à Bordeaux, où ils demeurèrent cinq jours entiers et logèrent à l'Intendance. Les Francs-Maçons en prirent occasion pour donner des fêtes publiques et splendides. Ils décidèrent même le grand-Maître de la Maçonnerie Française à poser la première pierre de la L.·. l'*Amitié*. — L'année suivante, le comte de Provence passa dans notre ville. Les Francs-Maçons bordelais lui firent une réception brillante, et la série des fêtes publiques en son honneur recommença, comme pour le duc de Chartres. — Quand le Parlement de Bordeaux revint de son exil, en 1775, la ville de Bordeaux fit au premier président Leberthon un triomphe inoui. Les Francs-Maçons de Bordeaux se distinguèrent entre tous. Voici le récit de O'Reilly : « Avant le Becquet, le pre-

(1) On peut voir encore aujourd'hui dans la rue Frère, à Bordeaux, une maison sur la façade de laquelle s'étalent sans vergogne les emblêmes et les attributs Maçonniques. Cette sculpture ornementale, très richement traitée, semble bien remonter à l'époque de notre histoire.

» mier Président fut complimenté en latin par un
» écolier qui avait élevé en son honneur un modeste
» arc de triomphe. Mais à quelques pas de là on
» apercevait un autre magnifique arc de triomphe
» d'ordre dorique, élevé par la société des Francs-
» Maçons. Sur la façade, il y avait trois portes. La
» principale était couronnée des armes de Leber-
» thon en bronze. Elles supportaient l'entablement
» qui se terminait par les armes de France, placées
» sur divers trophées de guerre. Au-dessus du dôme
» était représenté un berger assis sur un globe tenant
» un sceptre d'une main et une houlette de l'autre.
» Dans le ruban qui liait le cartouche, représentant
» les armes de France, on lisait cette inscription:
» *Legibus armata Majestas, armis decorata.* Au-des-
» sus, de l'entablement, dans les plinthes des ba-
» lustrades, on lisait: *Romœ legislator dixisse glo-*
» *riatur: Galliœ legislator effecisse.* Dans la frise:
» *Legum decus justitia reclamat. Rex restituit, amor*
» *occurrit* ».

Mais, dira-t-on, des publicistes sagaces ont démontré, ce semble, à satiété, que les crimes et les horreurs de la Révolution ont été décidés dans les Loges Maçonniques, et ils ont rendu la Franc-Maçonnerie exclusivement responsable de ces crimes. Comment le clergé si recommandable de l'époque a-t-il été si mal avisé de lier partie avec elle?... Comment a-t-il pu se laisser duper à ce point?...

Oui, sans doute, d'innombrables publications, à la suite de l'*Histoire du Jacobinisme* de l'abbé Ba-

ruel, ont identifié la Franc-Maçonnerie, et la Révolution.(1) C'est, à notre humble avis, faire bien trop d'honneur à la Franc-Maçonnerie, qui n'a ni secrets, ni doctrine, ni but précis, quoiqu'elle en dise; qui n'est point si puissante qu'elle le laisse croire, et qui ne dirige pas les évènements le moins du monde. C'est tout au plus un instrument de propagande très heureusement machiné, qui peut être très dangereux entre les mains des méchants, et qui, à ce titre seul, mérite bien toutes les condamnations de l'Eglise.

Paul Adam, dans un roman célèbre, l'*Enfant d'Austerlitz*, a repris l'air de l'abbé Baruel, mais sur un mode moins funèbre. L'abbé Baruel a expliqué la Révolution par la Franc-Maçonnerie; Paul Adam explique l'Empire tout de même. Après la Révolution, la Franc-Maçonnerie voulut conquérir le monde. Elle fit choix de Napoléon dans ce but. Mais, bientôt, Napoléon se croit assez fort pour secouer le joug des L.·. La Franc-Maçonnerie suscite alors contre lui ses fidèles adeptes : Moreau, Oudet, Mallet, Bernadotte. Peine perdue; l'Empereur déjoue tous les complots. Il faut donc frapper coûte que coûte ce mauvais compagnon, la secte dut-elle recourir aux complicités étrangères, dut-elle employer à cette fin le précieux Illuminisme du noble tsar Alexandre. Et voilà!... Nous savons ainsi pour-

(1) A signaler, entr'autres, le roman d'Alex. Dumas père: *Joseph Balsamo*. Ces fantastiques *Mémoires d'un médecin* ont frappé les imaginations chaudes. On sait que l'inépuisable romancier s'est fait une spécialité de la pseudo-histoire, et mêle bien souvent la fantaisie à l'histoire d'une façon abusive. Il faut bien dire que tout cela est fort amusant; mais pas plus que l'histoire de *Barbe-Bleue*.

quoi les choses ont mal tourné. C'est la pierre maçonnique, en somme, qui fit buter Napoléon.— Malgré que l'érudition de M. Paul Adam nous cite galamment ses auteurs, je doute que lui même ait pu prendre au sérieux son ingénieux paradoxe. N'en déplaise au romancier élégant et vif qu'est M. Paul Adam, nous tenons que les dernières années de l'Empire relèvent jusqu'ici, exclusivement, d'Albert Vandal et Arsène Houssaye.(1)

Le malheur, en cela, c'est que la Franc-Maçonnerie est très heureuse d'une pareille réclame, et qu'elle en bénéficie. Sans tout cela, ne verrait-on pas nettement, surtout aujourd'hui, que les Loges ne réunissent le plus souvent que d'avides politiciens, des gobsecs et des grotesques. — C'est à cause de leur néant et de leur ridicule que les Francs-Maçons sont devenus avides de la réclame la plus éhontée.- Nous avons vu des images de St-Vincent de Paul, ou il est représenté comme un des FF.·. M.·.!.. — Tout le monde n'a-t-il pas vu les Sociétés Maçonniques se démener, comme la mouche du coche, à l'enterrement de Victor-Hugo, qui pourtant n'a jamais songé à se faire recevoir franc-maçon?—Ah! nous comprenons bien la peur que les *Jésuites* inspirent aux Francs-Maçons, quand les *Francs-Maçons* inspirent

(1) Pour juger la thèse de Paul Adam, il suffit d'une simple remarque : Oudet, Mallet, Moreau, etc., que le romancier met au service de la Révolution, comme *Philalethes*, étaient des *Philadelphes*, dont les conspirations successives tendaient à la Restauration monarchique!... Voir le livre curieux : *Histoire des sociétés secrètes de l'Armée et des conspirations militaires qui ont eu pour objet la destruction du gouvernement de Bonaparte. — Paris, Gide fils, M. DCCC. XV.*

une telle terreur aux catholiques. « Ces deux épou-
» vantails, disait Félix Faure, ont du s'engendrer
» l'un l'autre, tant ils se conservent soigneusement la
» vie en se dénonçant, en s'invectivant, en se me-
» naçant, en s'excommuniant l'un l'autre ». (1)

Henri Brisson, le haineux sectaire, le bilieux radical, le grand Pontife des politiques M∴, s'évertue, dit-on, à multiplier, à la Chambre des députés, les signes maçonniques. Il n'a pu, avec cela, se faire élire Président de la R. F. !.. Il a perdu, avec cela, son siège de Président de la Chambre, sans aucun espoir de le retrouver jamais. Ce grand dignitaire de la Franc-Maçonnerie réussit mal, même en politique. Les Francs-Maçons de la Chambre rient de son équerre et de sa truelle. Ils le suivent si peu, malgré son grand cordon de 33e, que ses amis politiques eux-mêmes disent qu'il a le « mauvais œil »... — A l'heure même où nous écrivons, Fernand Faure, un des plus hauts dignitaires du Grand-Orient de France, vient d'ajouter à sa collection, pourtant déjà bien riche, d'échecs politiques, un échec plus retentissant encore et plus caractéristique que les précédents. M Decrais a été élu sénateur, à Bordeaux, contre le G∴ Orat∴ de la Maçonnerie française, en faisant une sorte d'amende honorable au sujet des Lois contre les Associations religieuses, votées sous le Ministère dont il faisait partie.

(1) *Propos de Felix Faure*, par Saint-Simonin.— Le chapitre, consacré aux Francs-Maçons de nos jours est des plus curieux Il serait à citer ici en entier : car il réduit à sa juste valeur l'influence (?) de la Franc-Maçonnerie, que Félix Faure estimait bien peu.

Voilà sans doute de beaux exemples de cette terrible discipline des LL.·., qui régit les évènements !..

Au lieu de faire à la Franc-Maçonnerie une réclame gratuite, en proclamant en toute occasion sa toute-puissance, pourquoi donc ne pas éclater de rire au nez de ces épouvantails pour moineaux, de ces croquemitaines pour enfants? — Ah! c'est que toute une caste d'énervés compte bien ainsi dissimuler son manque de combativité, son indécision, sa mollesse, seules causes de tout le mal.

A la fin du XVIIIe siècle, la Franc-Maçonnerie était à son apogée. Elle n'a jamais depuis réuni tant d'adhérents. Elle n'a jamais été si brillante, si prestigieuse et en même temps si vigoureusement organisée. Quelques remarques suffiront à démontrer qu'elle n'a point alors inspiré le Jacobinisme, et que les nombreux Curés ou Religieux, qui entrèrent dans les Loges à cette époque, n'ont point lié partie avec les Jacobins terroristes, et n'ont pas même été leur dupe. La présence dans les LL.·. MM.·. de nombreux prêtres, à la veille de la Révolution, est amplement expliquée par ce que nous avons déjà dit. Et la thèse de l'abbé Baruel n'est pas démontrée. (1)

(1) Mounier, le promoteur de la fameuse Assemblée de Vizille, député de Grenoble aux Etats-Généraux, qui eut une place si brillante dans l'Assemblée Nationale, a donné une réfutation, que nous jugeons sans réplique possible de la thèse de l'abbé Baruel, dans son livre : *De l'influence attribuée aux Philosophes, aux Francs-Maçons, et aux Illuminés sur la Révolution de France. —Tubingen, 1801, et Paris, Ponthieu, 1822.* Ce travail est d'autant plus intéressant que l'auteur aurait pu lui donner pour titre: *Essai sur les causes de la Révolution*, qu'en parlant de la Révolution il aurait pu dire « *quorum pars magna fui,* » et que loin d'être un défenseur de la Franc-Maçonnerie, il l'a vouée éloquemment en toute occasion au ridicule et au mépris. — L'*Ami de la Religion, n° 652, du 6 novembre 1820,* dit de l'*Histoire du Jacobinisme :* « En général, dans ces *Mémoires,* l'auteur s'appuie trop sur des conjectures, sur des rapprochements arbitraires, sur des anecdotes suspectes, sur des ouï-dire ». — Ernest d'Hauterive démontre aussi que l'influence de la Fr.·. Maç.·. sur les évènements, au moment de la Révolution, est inadmissible. — *Le Merveilleux au XVIIIe siècle*, p. 179 et s.

Qu'on se rappelle donc que les Loges se sont souvent anathématisées entre elles, et ont montré, suivant les temps et suivant les pays, des tendances *diamétralement opposées*. — Qu'on se rappelle que la Révolution Française a guillotiné la plupart des Francs-Maçons militants, et en particulier le Grand-Maitre lui-même, le duc de Chartres, devenu Philippe-Egalité. — Qu'on n'oublie pas que la Révolution a brutalement fermé toutes les LL.·. de France, et qu'en 1794, au plus tard, toutes étaient « en sommeil », pour employer le langage symbolique des fils d'Hiram. A Bordeaux, par exemple, le représentant Garnier de Saintes, par son arrêté motivé du 23 messidor, donna trois jours à toutes les Loges de la ville pour se dissoudre. Et les Francs-Maçons se dispersèrent aussitôt devant la menace d'*être arrêtés et détenus comme suspects*. Bernadeau, notre historien local, franc-maçon ardent, accuse le représentant Garnier d'avoir visé surtout l'argenterie des Loges! — Mettons que Bernadeau est une très mauvaise langue.

Ces faits suffisent à démontrer, sans doute, que la Révolution et la Franc-Maçonnerie sont deux choses bien distinctes, que la Franc-Maçonnerie n'est point si omnipotente qu'elle le laisse croire, et que la direction des évènements à cette époque était loin de lui appartenir.

En tout-cas, le mal maç.·. n'était pas démasqué comme il l'est aujourd'hui, et, de très bonne foi, au dire de l'abbé Baruel lui même, pourtant bien intran-

sigeant sur ce point, les prêtres ont pu entrer à cette époque dans la Franc-Maçonnerie. Ils y étaient attirés par un courant général; par des apparences et des démonstrations de charité et de religion; par la promesse et les espérances des réformes, qu'ils attendaient avec impatience; par l'attrait d'une organisation toute faite, qui pouvait utiliser les éléments d'une opposition libérale, menacés d'impuissance tant qu'ils restaient épars.

En disant qu'à la fin du XVIII[e] siècle non seulement des prêtres et des Religieux, mais des prêtres nombreux, d'excellents prêtres étaient affiliés à la Franc-Maçonnerie, nous étonnerons bien des lecteurs. — M. Aurélien Vivie et l'abbé Lelièvre, deux érudits bordelais, dont les recherches ont porté principalement sur le clergé bordelais de la Révolution, nous ont dit l'un et l'autre n'avoir jamais rencontré un prêtre F.·. M.·..

Nous n'en sommes point étonnés. Beaucoup de Francs-Maçons, alors comme aujourd'hui, surtout parmi les prêtres, ne signalaient jamais leur qualité de M.·. par les trois points symboliques. Et ceux qui tenaient à signaler ainsi leur qualité de M.·. ne plaçaient point ces trois points en triangle, comme on fait aujourd'hui, mais sur une seule ligne, entre deux traits horizontaux.— D'autre part, on sait combien sont fermées les sociétés M.·., et avec quel soin les profanes sont tenus à l'écart. Les Archives des LL.·. sont des plus secrètes, et seuls les Maçons éprouvés peuvent être autorisés à les consulter. —

Enfin les documents contemporains, publiés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, au moment ou la Maç.·. Française, moins sournoise, ne se cachait pas dans l'ombre, font complètement défaut. Un exemple entr'autres : les *Almanachs de Francs-Maçons,* publiés à Bordeaux chaque année, comme nous l'avons dit, ont complètement disparu. On n'en trouve plus un seul exemplaire, pas même dans les Dépôts publics, comme les Archives départementales, la Bibliothèque municipale, etc. Bien plus, il y avait dans ce dernier Dépôt un seul exemplaire du *Tableau Alphabétique des LL.·. de la Correspondance du Gr.·. O.·. de France, 1785, in-16°.* Ce volume figure bien sur le Catalogue de la Bibliothèque municipale, mais..... il a disparu.

Dans cette situation, il est bon de faire connaitre les sources ou nous avons puisé les renseignements précis et inédits que nous publions ici, et d'en faire ressortir l'exceptionnelle sincérité.

C'est d'abord notre dossier Lapauze. Il se compose des papiers personnels de ce prêtre. Il y a là des lettres, des factures, des reçus, etc., tout le fouillis incohérent des papiers qui s'entassent dans les tiroirs d'un homme, qui ne brûle jamais rien, et qui était bien loin de penser alors que, plus de cent ans après, on tirerait de là une étude sur la condition matérielle, morale et sociale du clergé paroissial à la veille de la Révolution. La sincérité de ces documents ne peut être mise en doute.

Et cependant nous avons voulu contrôler et com-

pléter ces renseignements par les Archives des Loges bordelaises, réunies rue Ségalier. Ce sont là des régions inexplorées. C'est l'arche sainte, s'il nous est permis d'employer cette comparaison. — Nous n'avons point à dire ici comment nous avons pu atteindre ces vieux dossiers. Mais on verra que nous avons puisé à ces sources officielles des renseignements très intéressants, sur le sujet qui nous occupe. — Déjà même, le lecteur a pu s'en rendre compte, nous avons *largement* fait usage des notes recueillies dans les Archives secrètes des LL.·. bordelaises.

En fait, les prêtres francs-maçons furent très nombreux à la fin du XVIII[e] siècle. Il suffit pour s'en rendre compte de parcourir les registres de l'État-civil des paroisses à cette époque. La signature des curés et des vicaires est souvent accompagnée des trois points maçonniques. Le fait est plus rare dans la campagne; mais il est très fréquent dans les paroisses de la ville.

Et non seulement les prêtres séculiers, mais encore les Religieux étaient admis fréquemment dans les Loges. A la tenue de la L.·. générale du 22 juillet 1759, il fut décidé qu'on n'admettrait plus à l'initiation les Religieux appartenant à un Ordre, dont les statuts les obligeaient à révéler à leurs supérieurs les secrets qui pouvaient leur être confiés.

Les *Archives de la L.·. Franc.·. El.·. Ecoss.·.* font mention de plusieurs prêtres et Religieux, Cordeliers, Récollets, Capucins. Citons quelques noms:

En 1766, fut reçu le sieur Pujol, prêtre, desser-



vant l'église et paroisse de Saint-Seurin.

En 1777, fut affilié le F.·. Beaudu, prêtre et religieux.

En 1785, réception du prof.·. Annat de Molier, religieux cordelier.

En 1786, réception de Darodés, religieux cordelier, professeur de philosophie.

Etc.

Les religieux étaient reçus avec une réduction sur sur le prix des initiations, et ils étaient exempt des quotités. — En tenue du 24 septembre 1776, il fut proposé d'admettre aux banquets, sans rétribution, les ff.·. Religieux appartenant aux Ordres Mendiants.

En 1780, le f.·. Arsenne, religieux du couvent de la Merci, fut nommé orateur de la *Loge Française d'Aquitaine.*

La même année, le f.·. Barthés, religieux cordelier, et habitant Saint-Macaire, est affilié par correspondance, vu son grand âge et l'impossibilité absolue où il est de se déplacer.

La *L.·. française d'Aquitaine* vota, le 12 août 1789, le secours de 3 livres par mois, pour l'éducation du jeune Matthieu, sourd-muet, élevé par le f.·. abbé Sicard, chanoine de Saint-André.

Nous avons déjà vu, dans la première partie de notre travail, deux noms de prêtres affiliés à la Franc-Maçonnerie : celui de l'abbé Joly, secrétaire particulier de l'archevêque de Bordeaux, Mgr le prince de Rohan, et celui de l'abbé Darche, chanoine de Saint-André et sous-chantre du Chapitre.

M. l'abbé Darche n'accolait point à sa signature les trois points maçonniques, et n'usait jamais des formules protocolaires chères à certains Maçons. Mais la lettre suivante, adressée en 1781 ou 1782 à l'abbé Lapauze, ne laisse aucun doute sur l'affiliation du vénérable chanoine.

Mon cher curé,

J'étais hier à la L.·. j'y retourneray vendredy. Vous y êtes invité. .

DARCHE.

Revenons maintenant à notre abbé Lapauze, pour voir de près le rôle important que certains prêtres pouvaient jouer dans les Loges, et la place spéciale qui leur y était parfois réservée.

Comme nous l'avons déjà vu, l'affiliation de l'abbé Lapauze date des premières années de son sacerdoce. A coup sur il était déjà franc-maçon en 1777. Il faisait partie de la *Loge Anglaise*, la plus ancienne de notre ville. Il ne tarda point à y être remarqué. La lettre suivante, dont nous respectons l'orthographe, le démontre amplement.

A Monsieur l'abbé Lapause, vicaire de Sainte-Eulalie, dans sa maison de Saint-Loubesse, entre deux maires, à Saint-Loubesse.

Monsieur et Chfr.·.

Je ne puis résister à Lampressemant que jai, après vous avoir assuré de mes civilitées et vous avoir témoigné tout ce que mon cœur sant pour vous, de vous faire part de l'envoye que le f.·. Jacquelin a reseu de paris, ou nous avons eu un succès au delà de nos espérances; mais les choses même n'étant point encore perfectionnées, nous au-

rions besoin de votre présence pour, après avoir reseu vos lumières sur cet objet, nous puissions tous prendre le parti que nous croirons estre le meilleur. Et, pour cet effet, nous avons convoqué une assemblée pour dimanche prochain, 20 du courant, à 4 heures précise, chez le F.·. Corrège, à laquelle vous êtes très instamment prié de vous rendre, si vos affaires particulières vous le permettent. Votre présence est extrêmement nécessaire, tan pour vous que pour tout le corps. Ne nous refusé pas ce plezir, s'il est possible. C'est Lagrasse que vous demandent tous vos fraires ainsy que celuy qui a l'honneur d'être avec toute l'affection d'un vrai M.·.

Votre très humble et obéissant serviteur,

GILBAIN.

Bx ce 18 septembre 1778.

Dès 1779, l'abbé Lapauze était Vénérable de la *Loge Anglaise* à Bordeaux. La lettre que nous allons citer nous amène à cette conclusion. Il en ressort en effet : 1° que l'abbé Lapauze a signé une planche officielle; 2° qu'il faisait partie d'un chapitre de Rose-Croix, dépendant du *Conseil souverain des Empereurs d'Orient et d'Occident*.

Quelques renseignements historiques sur la Franc-Maçonnerie aideront sans doute à comprendre la lettre que nous allons citer. — Le *rite éccossais,* avec ses 33 grades, se distinguait déjà de la Maçonnerie proprement dite. Il se fractionna bientôt lui même, et plusieurs directoires, ou pouvoirs constituants, prirent naissance dans son sein. Le plus important de tous, sans conteste, est le *Conseil souverain des Empereurs d'Orient et d'Occident.* Parmi les autres, il nous faut citer le *Grand Chapitre de l'ordre de Hérédom,* de Kilwining. Ces divers directoires, indépendants les uns des autres, étaient néanmoins

unis, en théorie, par une idée commune, et finirent par se fondre dans le Grand-Orient, qui fut créé en 1778. Il y eut bien des tentatives de fusion sans résultat. La lettre suivante en est une preuve.

A l'orient de Bord^x le 24 may 1779

A Monsieur l'abbé Lapauze prêtre et vicaire de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux.

M.·. T.·. C.·. F.·.

J'ay eu Lavantage de Recevoir une planche, signée de vous par laquelle vous m'invités de la part du *Souverain Chapitre de Rose-Croix étably à Bordeaux* par le *Souverain Conseil des Empereurs étably à Paris.* Il m'aurait été bien Doux, très respectable frère, de pouvoir participer à des travaux aussy respectable que ceux des *Souverains princes des Rosecroix d'Héredom.* Mais mes serments, les lois que m'impose notre Souverain quatrième *chapitre de Rose-Croix, étably à Bordeaux* et adopté et constitué par le respectable premier Souverain chapitre de *Rose-Croix à Lorient de Paris,* m'en empêche. Scait avec ces sentiments que j'ose me dire, s'y vous daignez me le permettre, le plus humble et le plus zellé des frères chevaliers R.

DABAT, très sage du 4e Souverain ch.·. de R. †.

par le 77e midy plein.

Enfin, les *Livres des procès-verbaux de la L.·. Franc.·. d'Aquitaine,* et de la *L.·. Franc.·. El.·. Ecos.·.* contiennent la relation d'une réunion plénière des Loges de Bordeaux, appelée à cette époque *Loge*

génerale, et qui fut présidée par le F. . Lapauze, *curé de Saint-Pierre,* et vén.·. de la Loge Anglaise. Or M. Lapauze fut curé de St-Pierre du 13 février 1781 au 10 mai 1782.

C'est surtout à cette époque que les M. . lui témoignent un grand respect dans leurs correspondances, sans néanmoins aller jusqu'à l'obséquiosité du *Très-Sage* du 4e Souverain Chap. des Rose-Croix.

M. Dariex, notaire du Chapitre de Saint-André, en lui envoyant la note de ses honoraires, lui écrit:

Monsieur le Curé et T.·. Ch.·. F.·......

Il termine sa lettre en priant de le croire « le plus » affectionné de vos amis et de V.·. F.·.. ».

B. Roussel, le droguiste, lui écrit:

Je souhaite le Bonsoir au cher f.·. l'abbé Lapause. Je suis très sensible à l'honetteté que vous me faites. J'auray l'honneur de vous voir, mes occupations de la foire une fois finies. Je vous envoie, suivant vos désirs, le quinquina choisi. Vous avez en bas la note. Je vous salue avec la fraternité à nous seul C.·.

Voici maintenant une facture curieuse que nous reproduisons in extenso:

BERNARD SINTEY

Marchand gantier, place Ste-Colombe, à Bordeaux, et tenant magasin dans la Bourse en temps de foire.

Vend des Gants de peau de toutes qualités tant pour Homme que pour femme, superfins, en blanc, et autres couleurs fines, brodés; Peaux de daim et de Mouton, apprétées en chamois, de même qu'en blanc et en toutes couleurs; Bas et chaussettes en Peaux appretées; Poches pour culottes et

autres pour Femme; culottes de Peau de toute qualité; Sacs à poudre et divers autres articles relatifs à son commerce.

Le tout en gros et en détail, à juste prix.

du 27 août 1781

Doit M. LAPOZE, curé de St-Pierre,

Livré par ordre de Monsieur **GILBAIN**,

dus dnes gans Blancs fins à femmes à 11 l. = 22 l.

Receu par les mains de M. Lapoze les vingts dus livres pour le conteneu sideseux.

à Bordx ce 14 oct. 1781.

∴ B. SINTEY.

Qu'on se rapelle que ce Gilbain était un des dignitaires de la *L.·. Angl.·.* dont M. l'abbé Lapauze était le Vénérable, et que des *gants de femme* étaient remis, dans une cérémonie symbolique, par le Vénérable au recipiendaire dans les Loges, et l'on reconnaitra, dans cet achat de deux douzaines de gants de femme à la fois, une dépense de la L.·. Angl.·..

La plupart des correspondants de l'abbé Lapauze se recommandent toujours de leur qualité de maçon, même alors qu'il n'est plus Vénérable de la L.·. Anglaíse, et qu'il a quitté Bordeaux depuis longtemps. Son beau-frère Lallemant termine chacune de ses lettres par un allusion à sa qualité de maçon.

Je suis tout à vous par les nombres à nous, comme f.·.

est la formule la plus fréquemment employée.

Il n'oublie pas de tenir l'abbé Lapauze, exilé loin de Bordeaux, au courant des nouvelles maçonniques,

de nature à l'intéresser. Témoin ce post-scriptum à une lettre adressée au curé d'Hosteins, en 1786 :

Duluc a passé quelques jours en ville. On a banqueté à force. A ce qu'on m'a dit, tout est en règle. La loge est revêtue de tous ses pouvoirs.

Même à Bonzac, il est connu comme maçon influent. Un ami, de Coutras, termine ainsi une lettre du 20 avril 1782 :

..... Je vous prie de me croire avec cet attachement qui n'est dû qu'au vrai M.·.

Mon très cher ami et fr.·.

Votre serviteur et respectueux f.·.

.·. Faures ainé

Quand l'abbé Lapauze se décide à quitter Bonzac, il laisse à sa domestique, Marie Mauguet, tous ses meubles, dont il est fait l'inventaire. A l'article: *vaisselle*, nous trouvons une douzaine de *gobelets à la franc-maçon.* (?)

En quittant Bonzac, ou demeurait son fidèle et très affectionné vicaire, l'abbé Payraud, il se rendit à Bordeaux, où il se tint caché pendant quelque temps, près de l'Eglise St-Seurin. Les lettres de l'abbé Payraud et celles du curé de Grayan venaient parfois lui porter des nouvelles de Bonzac et des lueurs d'espérance. Il avait quitté son presbytère avec la pensée d'y revenir bientôt, puisqu'il n'emportait que deux volumes de son bréviaire. Mais la lettre circulaire de Rolland en avril 1792 et celle de Duranthon, son sucesseur au Ministère de la Justice, toutes deux

très libérales, ne firent que rendre plus amère la déception de tous ceux qui avaient foi en la Justice et en la Liberté. La Convention était emportée par le vertige, et elle alla rapidement aux pires excès.

Tout espoir était perdu. L'abbé Lapauze se résolut à l'émigration. Il prit le chemin de l'exil, avec un cœur désillusionné, avec l'âme endolorie: Le 27 juin 1792, il écrivit la lettre suivante:

A Monsieur Ewerard, supérieur du Séminaire irlandais, rue du Hâ, à Bordeaux.

Monsieur,

Sur le point de partir pour l'Espagne où vous avez demeuré assez longtemps pour y faire des connaissances, j'espère que vous voudrez bien m'accorder quelques lettres de recommandation. Le titre de français que j'ai la honte et le deshonneur d'y apporter ne me fait pas espérer un accueil favorable. La qualité de prêtre catholique est seule en état de me rassurer. Aussi j'espère que vous voudrez bien la certifier. Je vais à Bilbao qui relève, à ce que l'on m'assure de l'évêché de Pampelune, occupé par un prélat aussi distingué par sa piété que par ses lumières. Si vous connaissiez quelqu'un dans ce pays qui en fut connu, vous me rendriez un service essentiel de m'y recommander. J'attends de vous cette grâce et celle de me croire avec autant d'attachement que de respect, Monsieur

Votre, etc.,

La Pause, apre de Fronsac.

Et l'abbé Lapauze partit pour l'Espagne. Il figure en effet sur toutes les « listes d'émigrés ». Il mourut dans l'exil, de misère peut-être, comme tant d'autres prêtres français insermentés. En tout cas, nous avons perdu définitivement ses traces à ce moment là, et

nous ne le revoyons plus ni à Bonzac, où son souvenir est entièrement perdu, ni à St-Loubès, dont son frère Léon fut nommé maire, sous l'Empire.

S'il était revenu, l'aurions nous revu à la *Loge Anglaise?* Cela n'est pas probable. La terrible épreuve par laquelle il était passé, la déception cruelle, dont son âme était ulcérée, en eut fait peut être un *ultramontain,* un affilié de la *Congrégation.* Tout excès en effet provoque une réaction.

Ce qu'il y a de bien sur, c'est que la Franc-Maçonnerie, qui ne devait plus revoir les jours de sa splendeur au XVIIIe siècle, rouvrit d'abord timidement ses Loges, et continua à attirer quelques prêtres dans la première partie du XIXe siècle, malgré la bulle *Ecclesiam a Jesu Christo,* de Pie VII, en 1821, et la bulle *Quo graviora* de Léon XII en 1825!...

Si nous continuons à compulser les Archives des Loges bordelaises, nous constatons en effet que:

Le 31 août 1800, le f.·. Laurent Dupuy, prêtre à St-Michel, demande un secours pour la veuve Boy, mère de 3 enfants. La L.·. lui accorde un secours de 12 fr.

Le f.·. Arsenne, dont il est question précédemment, fit en 1807 une demande de secours. Il n'avait probablement pas réintégré son couvent. La L.·. lui accorda un secours de 24 fr. par trimestre.

En 1808, la *L.·. Franc.·. d'Aquitaine* concourut à la fondation de la *Société de Charité Maternelle,* qui devait avoir un si brillant avenir à Bordeaux. A cette occasion le Vén.·. fut convoqué, en cette qualité, au

Palais Archiépiscopal, par Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay.

En 1831 la *L.·. Franç.·. E.·. Ecos.·.* initia Antoine Lopes, ecclésiastique espagnol, résidant à Bordeaux.

Le 1er août 1851, la *L.·. les Chevaliers de la Fraternité* initia le prof.·. Victor Ducos, homme de lettres, ministre de la Religion Catholique *(sic)*...

Les LL.·. MM.·., en France, ne comptent plus aujourd'hui aucun prêtre parmi leurs affiliés. Il est déjà bien étrange que l'on ait à citer quelques noms dans la première moitié du XIXe siècle!. . Désormais en effet il n'y a plus de place pour la bonne foi, même des plus naïfs. Et si la Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle pouvait laisser subsister des illusions, pour celle d'aujourd'hui il n'en est plus de même.

L'encyclique *Humanum genus* de Léon XIII a confirmé encore et renouvelé toutes les condamnations portées contre la Franc-Maçonnerie par ses prédécesseurs. — Voir pp. 88-89 et 108.

L'*Antichristianisme* et la *démonolatrie* de quelques Loges sont des faits avérés, et les plus qualifiés des hauts dignataires M.·., les Orat.·., leurs publicistes et les Rituels eux même ne cachent plus les pires tendances contre la foi et la pratique chrétienne. (1) D'autre part, la Franc-Maçonnerie est la société la plus anti-démocratique, dans son recrutement

(1) Voir Bataille, *Le Diable*. — Mgr Meurin. *La Franc-Maçonnerie, Synagogue de Satan*, — Ricoux. *L'existence des Loges de femmes*, etc. — La Civilta cattolica, Ser. 15, vol. 8.

comme dans ses allures; elle est devenue le foyer des avidités et des coteries politiques; elle a abandonné à peu près complètement ses préoccupations de bienfaisance et de charité. Elle est donc parfaitement odieuse.

Aussi, pour raccoler des adeptes, elle emploie tous les moyens. On voit en effet dans les LL.·., et surtout dans les LL.·. françaises, bien des MM.·. qui ignorent les intentions des intriguants, et les louches menées des politiciens. On en voit aussi qui ont oublié les doctrines acceptées et même jurées dans leurs différentes initiations. Il y a beaucoup de détrompés et de repentants. On y trouve bien des frères, qui n'ont donné leur nom que pour des fins politiques et ambitieuses. « Tel employé, tel médecin ou professeur n'y est entré que pour acquérir la fortune. Tel armateur n'a eu d'autre intention que de s'assurer un bon accueil dans les ports de l'Amérique du Sud où foisonnent les Mac .·. hostiles aux Prof.·.. On y trouvera encore ce jeune débauché attiré par les *tenues blanches* des Mopses, ou cet étudiant obtus qui s'est inscrit dans l'espoir d'obtenir enfin ses degrés ». On y voit surtout les fonctionnaires d'un Gouvernement, qui sait bien ne pouvoir compter sur l'affection de ceux qu'il emploie, et qui enrôle de force, par la menace des plus basses vengeances, les officiers eux-mêmes de notre armée!... Il y a donc Maçons et Maçons.

Il y a aussi Loges et Loges.

Nous sommes amenés par cette réflexion à dire

un mot, en terminant, de la *Loge Anglaise*, dont l'abbé Lapauze fut pendant quelque temps le V.·.. Cette Loge a toujours joui à Bordeaux d'une considération exceptionnelle. Elle s'est constamment tenue à l'écart des discussions politiques ; elle a toujours ménagé, avec soin, les susceptibilités religieuses de ses adhérents; elle a été fréquentée par les membres les plus honorables du haut commerce bordelais. Et, plus que tout autre, la L.·. Angl.·. de Bordeaux a pu, jusqu'ici, compter des affiliés d'une bonne foi parfaite, au point de vue religieux. — Mais aujourd'hui cette bonne foi ne parait plus possible.



APPENDICE

Nous avons pensé que le lecteur avait intérêt à savoir ce que sont devenus dans la tempête effroyable, que déchaina la Révolution, ces *prêtres francs-maçons* qu'un pareil titre, à première vue, semble devoir disqualifier. — Ils furent admirables de foi, de courage et de résignation, comme vont le démontrer pleinement, sans doute, les notes succintes de biographie, que nous ajoutons ici.

L'Abbé SICARD (Roch-Ambroise Cucurron)

Le célèbre fondateur de l'Ecole des Sourds-Muets de Bordeaux est bien connu dans notre ville — Elève de l'abbé de L'épée, il fut appelé à Paris, pour remplacer son maître, enterré à Saint-Roch, le 24 décembre 1789.

Le *Club du Café National,* à Bordeaux, ayant décidé d'offrir une couronne civique à La Fayette, en juin 1790, « cette couronne fut adressée à l'abbé Sicard, » avec prière d'inviter les Bordelais, actuellement à » Paris, de se joindre à lui, pour la porter au héros-citoyen ». *Journal de Guyenne, 9 juin 1790.*

Il fut arrêté après le 10 août 1792, et ses élèves présentèrent à l'Assemblée Législative une pétition pour obtenir sa liberté; mais la Commune de Paris s'y opposa, et fit transférer le détenu aux prisons de l'Abbaye. L'abbé Sicard échappa presque miraculeusement aux massacres de septembre. — Profes-

seur à l'école Normale en 1795, il fut proscrit par le Directoire, au 18 fructidor, comme rédacteur des *Annales Catholiques.* — Il reprit ses fonctions auprès des Sourds-Muets, après le 28 brumaire. Ses nombreux et savants ouvrages lui valurent un fauteuil à l'Académie Française, en 1808.

L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE LA PAUSE

Curé de Grayan, (Médoc)

Ne quitta pas sa paroisse pendant les plus mauvais jours de la Terreur. Il y resta caché, et fut sauvé par ses paroissiens, qu'il aimait tant et qui lui étaient si attachés. Le 3 thermidor de la 4e année de la République une et indivisible, il acheta l'ancien domaine curial au Commissaire du Directoire, par devant Me Leguay, notaire à Saint-Vivien. — C'est là qu'il mourut, laissant tous ses biens à sa vieille servante, Marie Lajaunie, épouse de Jean Bussière. Ce Jean Bussière fut le grand-père maternel de feu M. l'abbé Jugla, de pieuse mémoire, décédé naguère aumônier du Pian.

(Arch. de la Mairie de Grayan.— Délibération du Ceil Mal en date du 9 mars 1834).

L'ABBÉ LUC COPPINGER

Refusa de prêter serment à la *Constitution civile du Clergé,* et émigra en Espagne, comme l'abbé Lapauze. Il s'établit à Madrid, où son neveu, riche armateur de Bordeaux, réussit à lui faire passer quel-

ques subsides, par l'intermédiaire d'un banquier de Lisbonne. Il se disposait à partir pour l'Angleterre, quand il mourut à Madrid le 11 juin 1798, âgé de 55 ans environ, et fut enterré dans la paroisse de Saint-Ginès, succursale de Saint-Joseph.

Avec l'abbé Luc Coppinger se trouvaient à Madrid deux prêtres français, réfugiés comme lui; l'abbé Thierry, ancien grand-vicaire de Mgr de Cicé à Bordeaux, et l'abbé Eliçagaray, ancien curé de Saint-Jean-Pied-de-Port. Celui-ci, ami intime de l'abbé Coppinger, fut son exécuteur testamentaire, et réussit très habilement à faire passer à la famille Coppinger, de Bordeaux, avec le texte même du testament, des détails intéressants sur la maladie et la mort de son ami. — Nous en avons eu communication par l'entremise obligeante de M. le marquis de Traversay, petit neveu, par sa femme, de l'abbé Luc Coppinger.

L'ABBÉ DARCHE OU D'ARCHE

Il fut arrêté chez lui, rue Rohan 4 (rue de l'Indivisibilité), comme insermenté et ci-devant noble, le 23 ventôse an II (13 mars 1794). Il fut remis en liberté le même jour, après interrogatoire au Comité de Salut-Public. C'était un vieillard paralytique et sourd, qui devait inspirer la pitié aux juges les plus féroces. — Il ne tarda pas à mourir, sans doute. En tout cas, on n'a pu retrouver ses traces à partir de l'année 1794.

L'ABBÉ DESBIEY (LOUIS)

Il refusa le serment en 1790, et partit volontairement en Espagne, en 1792. Le 17 avril 1793 il fut déclaré émigré.

En Espagne, il dût, pour vivre, s'adonner à la fabrication du chocolat et des liqueurs, et correspondit avec avec Mlle Marie Brizard au sujet de l'anisette. Plus tard il fut chargé de la direction de travaux agricoles dans les propriétés du comte de Cabarrus, père de Mme Tallien.

Nous ne savons à quelle époque il put rentrer en France. Mais il fut nommé chanoine honoraire par Mgr d'Aviau le 27 juin 1803.

L'ABBÉ PHILIPPOT (MICHEL)

Le curé de Saint-Pierre de Bordeaux, refusa le serment 19 janvier 1791, et partit lui aussi pour l'Espagne en 1792

L'époque de son retour ne nous est point connue.

Le 27 juin 1803, il fut nommé curé de Saint-Paul, de Bordeaux, par Mgr d'Aviau.

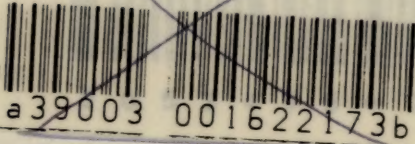
Il était le frère de l'imprimeur bien connu.

L'ABBÉ LABROUCHE

Le nom de cet ecclésiastique ne se rencontre pas dans les papiers de la période révolutionnaire, à Bordeaux. Nous ne savons ce qu'il est devenu.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE


a39003 001622173b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 04 07 17 10 1